



Comité des obstacles techniques au commerce

**VINGT-QUATRIÈME EXAMEN ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE
ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD OTC**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC (le Comité) procédera au vingt-quatrième examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (l'Accord OTC), au titre de l'article 15.3 de l'Accord, à sa prochaine réunion les 6 et 7 mars 2019. Le présent document traite des travaux du Comité concernant la mise en œuvre et le fonctionnement de l'Accord pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

TABLE DES MATIÈRES

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE	3
2 HUITIÈME EXAMEN TRIENNAL	5
3 TRANSPARENCE ET NOTIFICATIONS	6
3.1 Notifications des règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité	6
3.1.1 Tendances en matière de nouvelles notifications et de suite donnée (addenda, corrigenda, révisions)	6
3.1.2 Notifications présentées par Membre	7
3.1.3 Utilisation des modes de présentation des notifications	9
3.1.4 Notifications par niveau de développement et par région	11
3.1.5 Approches régionales de la notification	13
3.1.6 Délai prévu dans les notifications pour la présentation des observations	14
3.1.7 Objectifs déclarés des notifications	16
3.1.8 Outils de notification en ligne	17
3.2 Autres notifications OTC	19
3.2.1 Notifications au titre de l'article 10.7	19
3.2.2 Notifications au titre de l'article 15.2	19
3.2.3 Notifications au titre du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes (le "Code")	19
3.3 Points d'information sur les OTC	20
4 PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES	21
4.1 Tendances en matière de PCS	21
4.2 PCS par Membre	23
4.3 Membres visés par les nouvelles PCS	24
4.4 PCS par région et par niveau de développement	25
4.5 Types de préoccupations soulevées	27
4.6 Objectifs déclarés des mesures visées par des PCS	27
4.7 Nombre de fois où une PCS a été soulevée	28
4.8 Rapport entre les notifications et les PCS	30
5 DIFFÉRENDS CONCERNANT DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD OTC	31
6 ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE MENÉES PAR LE SECRÉTARIAT	31
ANNEXE	32
A. Notifications présentées, par Membre, 1995-2018	32
B. Recommandation du Comité sur l'utilisation cohérente des modes de présentation des notifications	35
C. Pourcentage de notifications qui prévoient une période pour la présentation d'observations, par Membre, 2018	36
D. Résumé des PCS soulevées en 2018	37
E. Aperçu des nouvelles PCS soulevées en 2018	45
F. Communications concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord au titre de l'article 15.2	48

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Le présent document reprend les principaux domaines de travail du Comité OTC en 2018: huitième examen triennal (section 2); transparence et notifications (section 3); et préoccupations commerciales spécifiques (section 4). En outre, il fournit des renseignements actualisés sur les différends concernant des dispositions de l'Accord OTC (section 5) et sur les activités d'assistance technique menées par le Secrétariat de l'OMC (section 6);
- Mme Kate Swan (Nouvelle-Zélande) a été élue par le Comité OTC à sa présidence pour 2018 et trois réunions ordinaires ont été tenues les 21 et 22 mars², les 20 et 21 juin³ et les 14 et 15 novembre⁴;
- Le Comité **a achevé avec succès le huitième examen triennal du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord OTC** et a adopté son rapport sur le huitième examen triennal⁵ (section 2);
- Dans l'ensemble, depuis 1995, **le niveau de mise en œuvre** par les Membres de l'OMC **des obligations en matière de transparence découlant de l'Accord OTC est élevé**: 137 Membres (84% des Membres) ont présenté au moins une notification sur un règlement technique ou une procédure d'évaluation de la conformité projeté (article 10.6); 142 Membres (87% des Membres) ont présenté au moins une notification consistant en une déclaration relative à la mise en œuvre et à l'administration de l'Accord (article 15.2); 158 membres (96% des Membres) ont communiqué les coordonnées de leur point d'information sur les OTC (article 10.1 et 10.2); par contre, seuls 23 Membres (14% des Membres) ont présenté au moins une notification concernant un accord portant sur des questions relatives aux OTC (article 10.7);
- Les Membres **ont continué d'améliorer la mise en œuvre des obligations en matière de notification: 3 065 notifications** concernant des mesures OTC nouvelles ou modifiées ont été présentées par **86 Membres**, deux niveaux sans précédent enregistrés après une tendance continue à la hausse. Par contre, 78 Membres n'ont notifié aucune mesure OTC projetée en 2018 (section 3.1.1);
- Plusieurs **Membres africains ont été particulièrement actifs en matière de notification**: l'Ouganda a présenté plus de notifications qu'aucun autre Membre en 2018 et le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Égypte figuraient parmi les dix Membres ayant présenté le plus de notifications. Les notifications des Membres africains ont été presque multipliées par 6 entre 2014 et 2018, passant de 129 à 714 (sections 3.1.2 et 3.1.4);
- La croissance du nombre de notifications depuis 2004 est induite par une augmentation de celles présentées par les pays en développement et les pays les moins avancés Membres. **En 2018, la majorité des nouvelles notifications (57%) avaient été présentées par des Membres en développement (59), contre 26% par les Membres les moins avancés (11).** Par rapport à 2017, 155 notifications supplémentaires provenant de Membres les moins avancés avaient été présentées en 2018, soit une hausse de 41% (section 3.1.4);
- Un nombre croissant d'addenda a été présenté par les Membres, principalement pour communiquer des renseignements concernant **l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur** d'une mesure. Parmi ceux-ci, 56% comprenaient l'adresse d'une page Web permettant de consulter le texte final adopté (section 3.1.3);
- Les Membres ont continué **de ménager moins que le délai recommandé de 60 jours pour la présentation d'observations** (en moyenne 55,4 jours en 2018), comme cela a été le cas depuis 2015, toutefois, certains Membres ont prolongé le délai pour la présentation d'observations par le biais d'addenda (section 3.1.6);

² [G/TBT/M/74](#).

³ [G/TBT/M/75](#).

⁴ [G/TBT/M/76](#).

⁵ [G/TBT/41](#).

-
- 70% de l'ensemble des préoccupations OTC ont été présentées via le **Système de présentation des notifications OTC** (TBT NSS), contre 35% en 2014 (section 3.1.8.1);
 - À la fin de 2018, **e-Ping** était passé à 5 569 abonnés contre 3 109 à la fin de 2017; dont près de la moitié provenaient du secteur privé (section 3.1.8.2);
 - Les Membres ont examiné **184 préoccupations commerciales spécifiques** (PCS), dans la continuité de la tendance à la hausse constatée. La grande majorité de celles-ci étaient des PCS soulevées précédemment; le Comité a examiné seulement 22 nouvelles PCS en 2018. Depuis 2014, le nombre de nouvelles PCS par an a chuté de 53% tandis que le nombre de PCS soulevées précédemment a augmenté de 60% (section 4.1);
 - Pour ce qui est de la **participation aux PCS**, 67 Membres (41% des Membres) avaient soulevé au moins une PCS dans le cadre du Comité OTC depuis 1995. En 2018, 39 Membres (24% des Membres) ont soulevé au moins une PCS, contre 45 en 2017 (sections 4.1 et 4.2);
 - La répartition a varié au fil des ans, mais **les pays en développement Membres soulevaient de plus en plus de nouvelles PCS**, et avaient été à l'origine de 59% des nouvelles PCS soulevées en 2018 (section 4.4);
 - **83% de toutes les PCS** (examinées dans le cadre du Comité OTC depuis 1995) **n'avaient pas été soulevées au cours des deux dernières années**. Cela montre qu'une part importante des PCS examinées dans le cadre du Comité ne figurent plus à l'ordre du jour, ce qui laisse penser que certains progrès ont été réalisés. Parmi les 17% de PCS qui ont été soulevées au cours des deux dernières années, la plupart sont des PCS de longue date qui ont été examinées à au moins cinq réunions (section 4.7);
 - 68% de toutes les PCS soulevées entre 1995 et 2018 concernent des mesures notifiées, ce qui montre la **complémentarité entre la notification de mesures projetées et leur examen en tant que PCS** dans le cadre du Comité (section 4.8);
 - Quatre organismes à activité normative ont notifié leur acceptation du **Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes**, et 30 notifications de programmes de travail ont été reçues de 30 organismes à activité normative. Dans l'ensemble, 192 organismes à activité normative de 144 Membres ou observateurs ont accepté le Code depuis 1995 (section 3.2.3); et
 - Au total, 44 **activités d'assistance technique** liées aux OTC ont été menées par le Secrétariat en 2018, le nombre le plus élevé enregistré en une année depuis 1995, y compris 15 ateliers nationaux (section 6).

2 HUITIÈME EXAMEN TRIENNAL

2.1. En 2018, le Comité OTC a achevé avec succès le huitième examen triennal du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord OTC et a adopté son rapport sur le huitième examen triennal⁶ à la réunion des 14 et 15 novembre.⁷ Le mandat relatif à l'examen triennal figure dans l'article 15.4 de l'Accord OTC:

Au plus tard à la fin de la troisième année à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC et, par la suite, à la fin de chaque période de trois ans, le Comité examinera le fonctionnement et la mise en œuvre du présent accord, y compris les dispositions relatives à la transparence, en vue de recommander un ajustement des droits et obligations qui en résultent dans les cas où cela sera nécessaire pour assurer l'avantage économique mutuel et l'équilibre de ces droits et obligations, sans préjudice des dispositions de l'article 12. Compte tenu, entre autres choses, de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de l'Accord, le Comité, dans le cas où cela sera approprié, soumettra des propositions d'amendements au texte du présent accord au Conseil du commerce des marchandises.

2.2. À l'occasion du huitième examen triennal, les Membres sont convenus de 40 recommandations pour les travaux futurs, les discussions et l'élaboration d'orientations en vue de réduire les obstacles non nécessaires au commerce et d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord OTC. Les recommandations portent sur les sujets suivants: les bonnes pratiques réglementaires, la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation, les règlements techniques, les procédures d'évaluation de la conformité, les normes, la transparence, l'assistance technique et le fonctionnement du Comité.⁸ Ces nouvelles recommandations s'appuient sur les décisions et les recommandations existantes adoptées par le Comité depuis 1995.⁹ Les décisions et les recommandations du Comité comprennent des principes, des orientations, des meilleures pratiques et des procédures recommandées.

2.3. Dans le cadre du huitième examen triennal, un programme de travail pour le Comité OTC pour la période 2019-2021 a été établi et prévoit un calendrier de séances thématiques pour 2019 et 2020.¹⁰ Des nouveaux axes de travail ont également été établis, y compris dans les domaines des procédures d'évaluation de la conformité, de la transparence, de l'assistance technique, des règlements techniques, des normes et des bonnes pratiques réglementaires.¹¹

2.4. Le rapport sur le huitième examen triennal constituait le point culminant d'un processus lancé en juin 2017.¹² Le Comité a tenu neuf réunions informelles¹³ consacrées au huitième examen triennal. Sur la base des propositions des Membres¹⁴, deux projets de rapport¹⁵ ont été établis par le Secrétariat, sur lesquels les Membres ont également formulé des observations.¹⁶ Un projet de rapport final¹⁷ a été distribué le 2 novembre 2018, puis adopté par le Comité à sa réunion tenue en novembre.

⁶ [G/TBT/41](#).

⁷ [G/TBT/M/76](#), paragraphe 4.1.

⁸ [G/TBT/41](#).

⁹ [G/TBT/1/Rev.13](#).

¹⁰ [G/TBT/41](#), paragraphe 8.2 a.iv).

¹¹ [G/TBT/41](#), paragraphes 4.17, 6.19, 7.12, 3.2, 5.8 et 1.7.

¹² [G/TBT/W/450](#).

¹³ 2 octobre 2017 ([JOB/TBT/237](#)), 7 novembre 2017 ([JOB/TBT/240](#)), 23 février 2018 ([JOB/TBT/240/Rev.1](#)), 20 mars 2018 ([JOB/TBT/240/Rev.2](#)), 16 mai 2018 ([JOB/TBT/240/Rev.3](#)), 19 juin 2018 ([JOB/TBT/240/Rev.4](#)), 20 septembre 2018, 23 octobre 2018 et 13 novembre 2018.

¹⁴ [G/TBT/41](#), Annexe.

¹⁵ [JOB/TBT/248](#) et [JOB/TBT/248/Rev.1](#).

¹⁶ [G/TBT/41](#), Annexe.

¹⁷ [JOB/TBT/248/Rev.2](#).

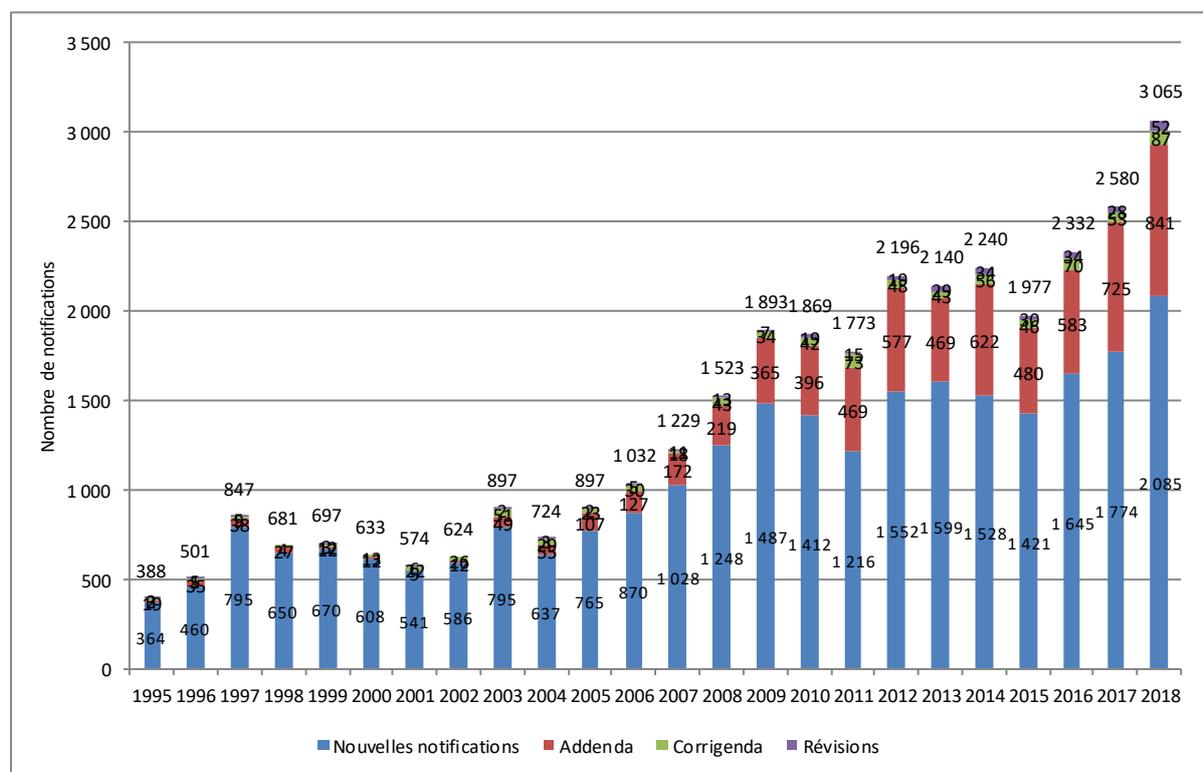
3 TRANSPARENCE ET NOTIFICATIONS¹⁸

3.1 Notifications des règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité

3.1.1 Tendances en matière de nouvelles notifications et de suite donnée (addenda, corrigenda, révisions)

3.1. En 2018, le Comité OTC a enregistré un nouveau nombre record de notifications portant sur des mesures nouvelles ou modifiées (3 065) présentées en une année, ainsi que le nombre le plus élevé de toute son histoire de nouvelles notifications relatives aux règlements techniques et aux procédures d'évaluation de la conformité (2 085). Il faut également ajouter à ces chiffres 841 addenda et 87 corrigenda aux notifications existantes, et 52 révisions (figure 1).¹⁹ Comparé à 2017, le nombre total de notifications a augmenté de 19%, dans le prolongement du mouvement à la hausse enregistré depuis 2004. Entre l'entrée en vigueur de l'Accord OTC et le 31 décembre 2018, 137 Membres (soit 84% de la totalité des Membres) ont présenté au moins une notification pour un total de 33 312 notifications (voir l'annexe A).

Figure 1: Nombre total de notifications, 1995-2018²⁰

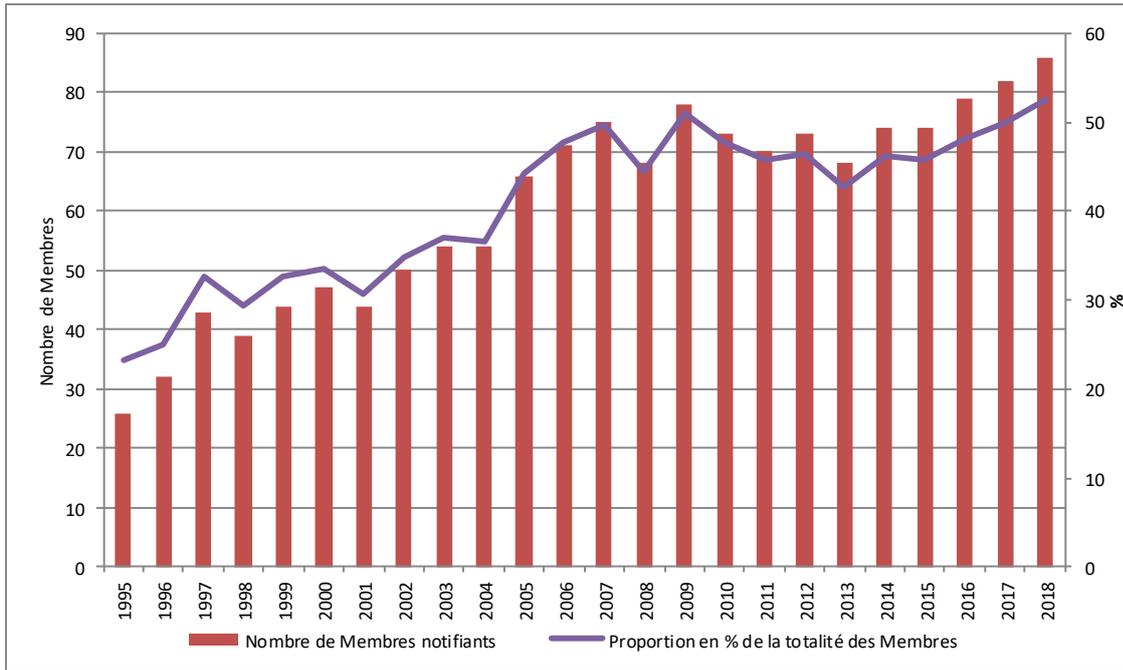


3.2. La participation à la présentation de notifications en 2018 a été plus importante qu'auparavant, 86 Membres (plus de la moitié des Membres actuels de l'OMC) ayant présenté au moins une notification au cours de l'année (figure 2). Par contre, 78 Membres n'ont pas notifié ou proposé de mesure OTC en 2018.

¹⁸ Les données utilisées dans les figures de la présente section sont tirées du système TBT IMS <http://tbtims.wto.org/>. On trouvera de plus amples précisions dans l'annexe A. Des renseignements supplémentaires sur les notifications OTC peuvent être obtenus par le biais du système TBT IMS.

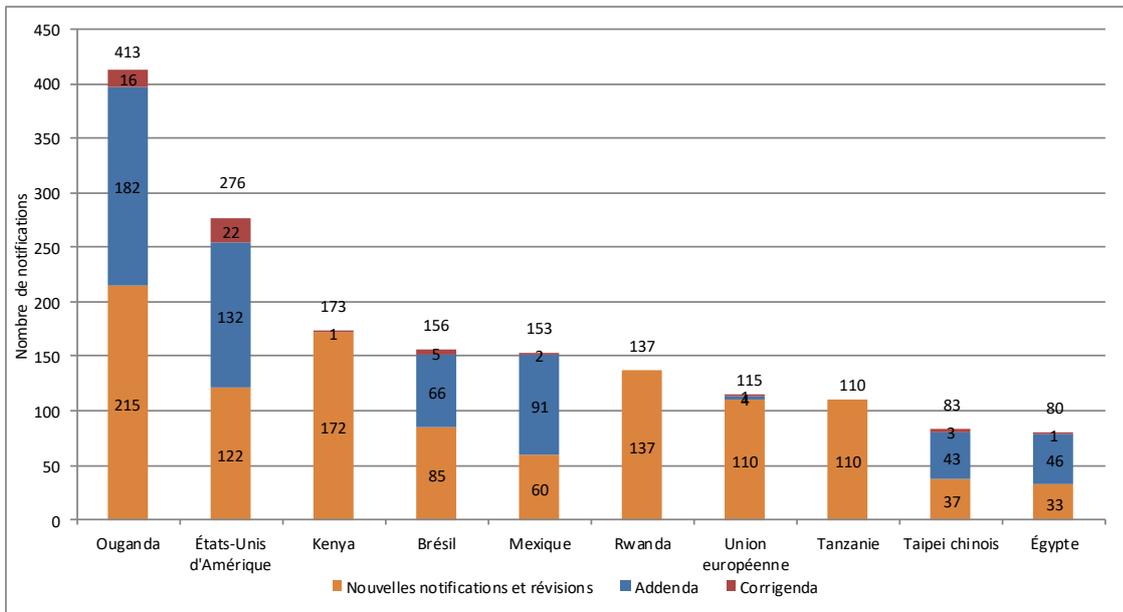
¹⁹ Le présent document utilise la terminologie adoptée par le Comité OTC dans sa recommandation sur l'"Utilisation cohérente des modes de présentation des notifications", document [G/TBT/35](#) du 18 juin 2014. Voir annexe B.

²⁰ Les notifications de traduction non officielle des mesures notifiées, les *suppléments*, ne sont pas comptabilisées dans le nombre total de notifications OTC aux fins du présent rapport. Voir la figure 8 pour plus d'informations.

Figure 2: Participation des Membres au processus de notification, 1995-2018

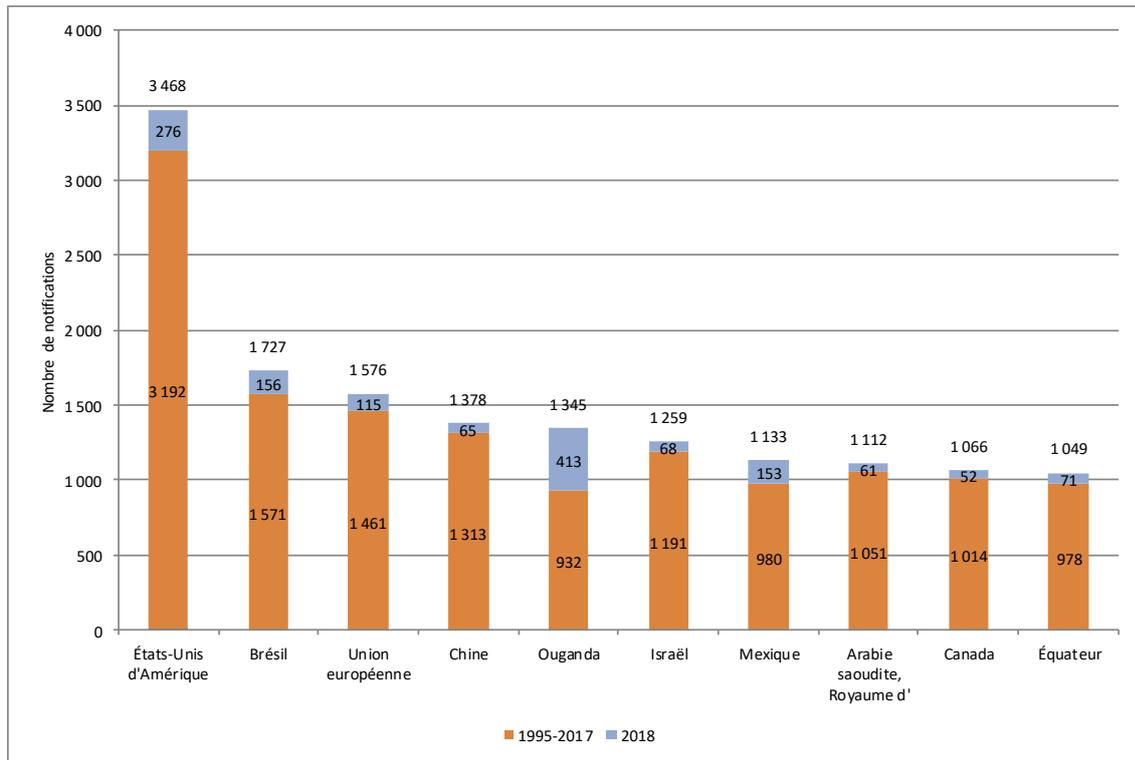
3.1.2 Notifications présentées par Membre

3.3. Les Membres africains ont été parmi les plus actifs en matière de notification OTC en 2018. Cinq des dix Membres ayant adressé le plus de notifications sont africains (dont quatre sont membres de la Communauté d'Afrique de l'Est). Pour la deuxième année consécutive, l'Ouganda a présenté le plus grand nombre de notifications (figure 3).

Figure 3: Les dix Membres ayant présenté le plus de notifications (nouvelles notifications, addenda et corrigenda, et révisions) au cours de l'année 2018

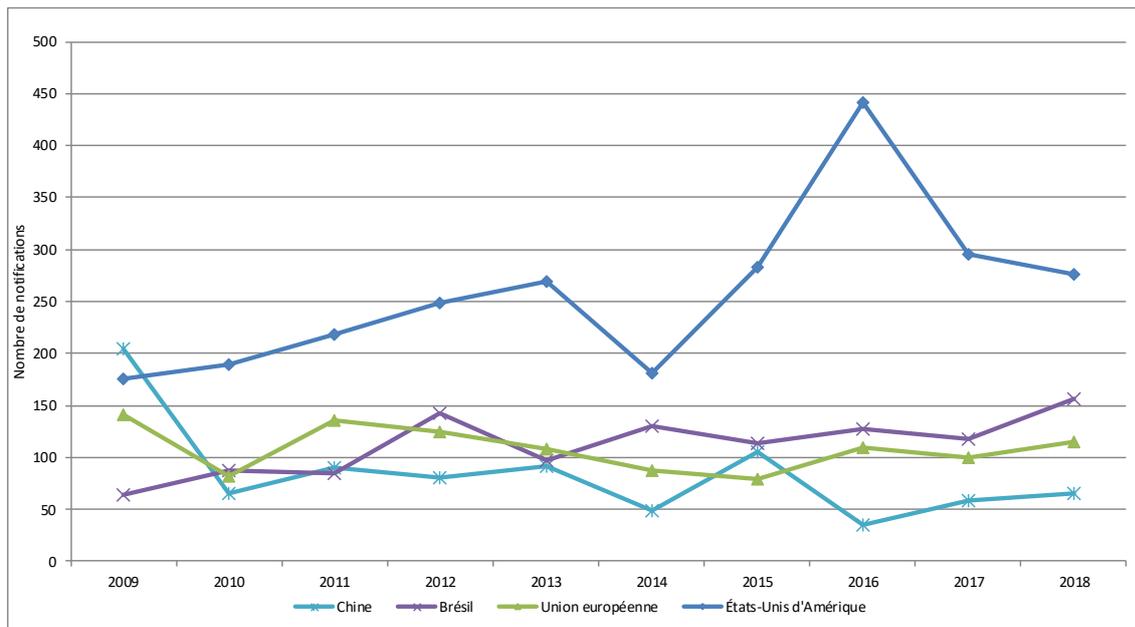
3.4. Les dix Membres ayant présenté des notifications le plus souvent depuis 1995 sont recensés dans la figure 4. Parmi les Membres qui ont présenté le plus de notifications en 2018 (figure 3), plusieurs ne figurent pas dans cette catégorie pendant la période 1995-2018 (figure 4), à savoir le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, le Taipei chinois et l'Égypte, ce qui montre qu'ils ont présenté davantage de notifications en 2018 que dans le passé.

Figure 4: Les dix Membres ayant présenté le plus de notifications (nouvelles notifications, addenda et corrigenda, et révisions) pendant la période 1995 -2018



3.5. La figure 5, qui traite plus en détail des quatre Membres ayant présenté le plus de notifications (États-Unis, Brésil, UE et Chine; figure 4), montre que le nombre de notifications présentées chaque année par ces Membres au cours des dix dernières années est relativement stable. On peut citer comme exception le nombre de notifications présentées par les États-Unis au cours des dernières années, qui a atteint son plus haut niveau en 2016.

Figure 5: Notifications présentées par la Chine, le Brésil, l'UE et les États-Unis (nouvelles notifications, addenda et corrigenda, et révisions) pendant la période 2009-2018

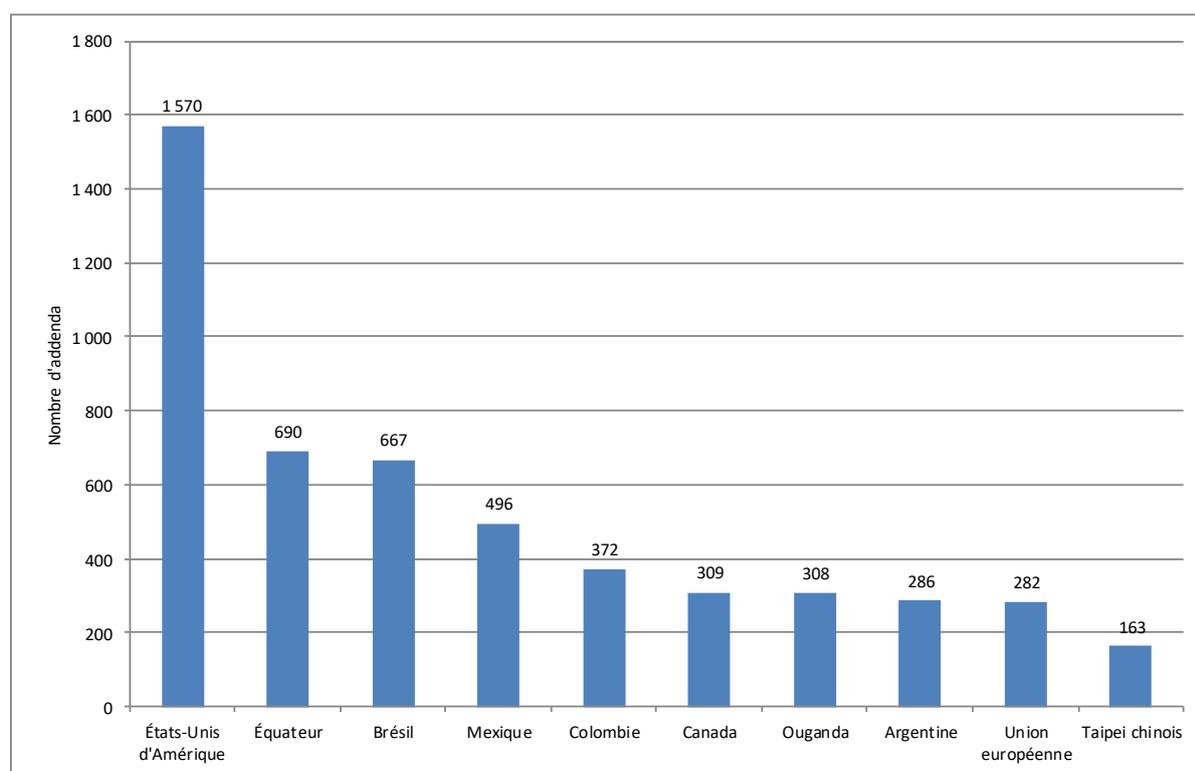


3.1.3 Utilisation des modes de présentation des notifications

3.6. Le Comité OTC a approuvé une recommandation sur l'utilisation cohérente des différents modes de présentation des notifications ("nouvelles notifications", "révisions", "addenda", "corrigenda", ainsi que "suppléments"), qui renforce la transparence des mesures notifiées pendant toute la durée de la mesure de réglementation.²¹ Cette recommandation s'applique dans diverses situations, par exemple lorsque la période prévue pour la présentation des observations est prolongée (addenda, voir la section 3.1.6 et la figure 15), qu'une mesure est retirée ou abrogée (addenda), que sa formulation a été substantiellement remaniée avant adoption ou entrée en vigueur (révision), ou que le texte final adopté devient disponible (addenda).

3.7. L'utilisation d'addenda a considérablement progressé au cours des dix dernières années. Depuis 2011, plus de 450 addenda ont été notifiés chaque année et, rien qu'en 2018, 841 addenda ont été notifiés (voir la figure 1). Plusieurs Membres sont relativement actifs s'agissant de notifier des renseignements au moyen d'addenda (figure 6). Le type de renseignements fournis dans les addenda varie.

Figure 6: Les dix Membres ayant présenté le plus d'addenda pendant la période 1995-2018

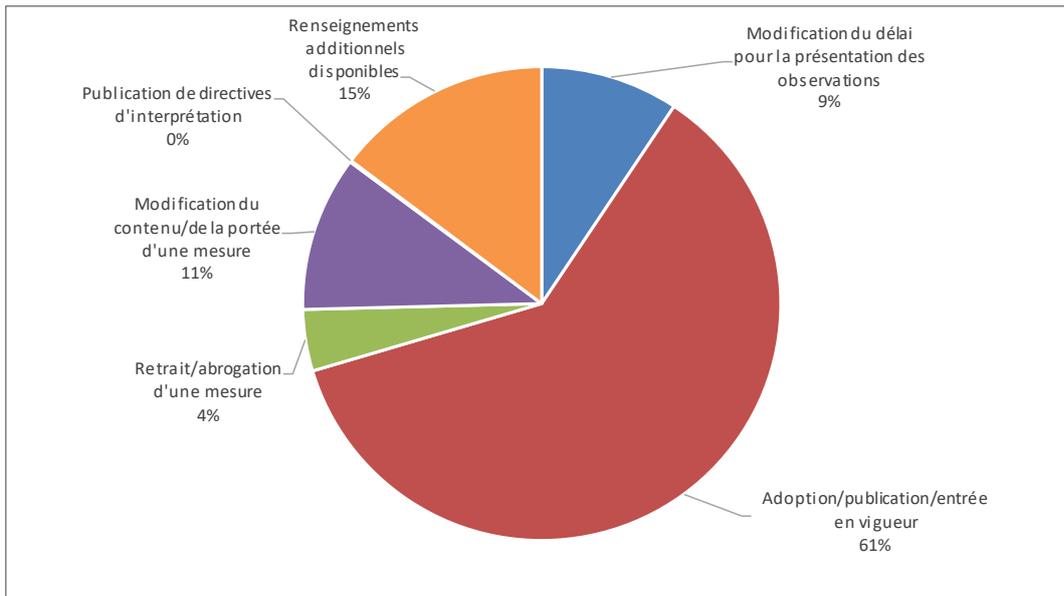


3.8. En 2018, les informations contenues dans un addenda (61%) concernaient principalement l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur d'une mesure (figure 7). Parmi ces addenda concernant l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur d'une mesure (figure 7), 56% incluaient l'adresse d'un site Web contenant le texte final adopté.²² En outre, 70% indiquaient que la mesure était entrée en vigueur, dont 13% prévoyant au moins un délai raisonnable de six mois entre la date de l'adoption et celle de l'entrée en vigueur.²³

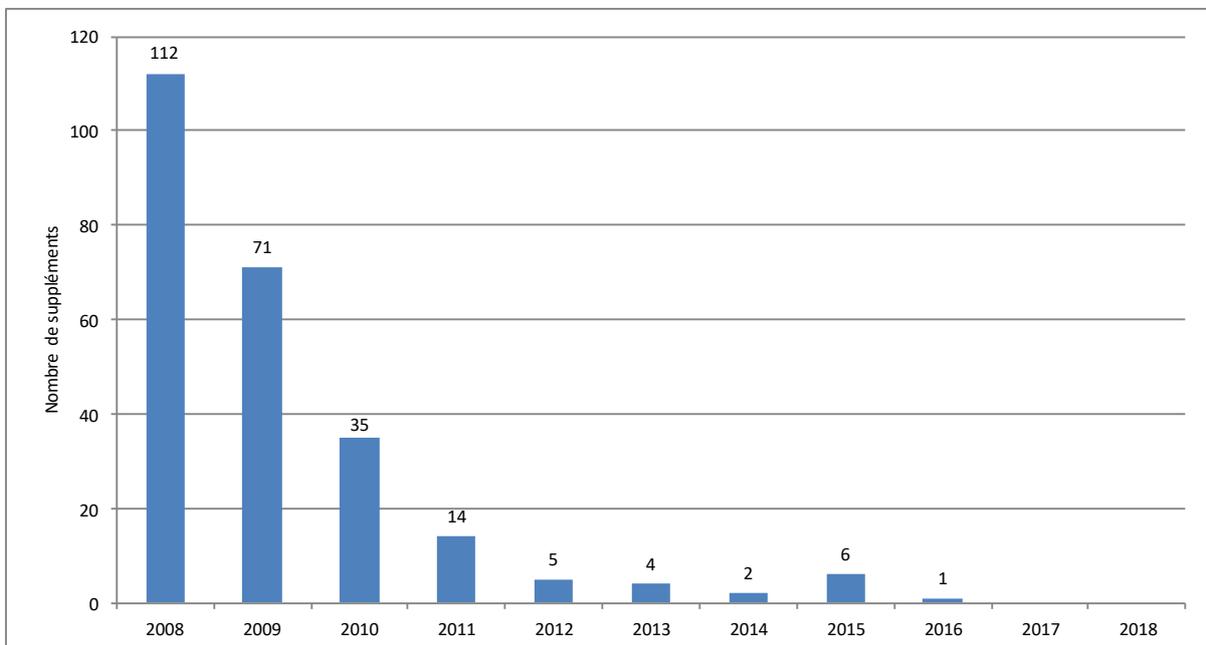
²¹ [G/TBT/35](#), reproduit à l'annexe B.

²² [G/TBT/41](#), paragraphe 6.19 e.i); [G/TBT/1/Rev.13](#), section 5.3.1.11, pages 31 et 32.

²³ [G/TBT/1/Rev.13](#), section 5.3.1.10, page 31.

Figure 7: Raisons pour lesquelles des addenda ont été présentés en 2018²⁴

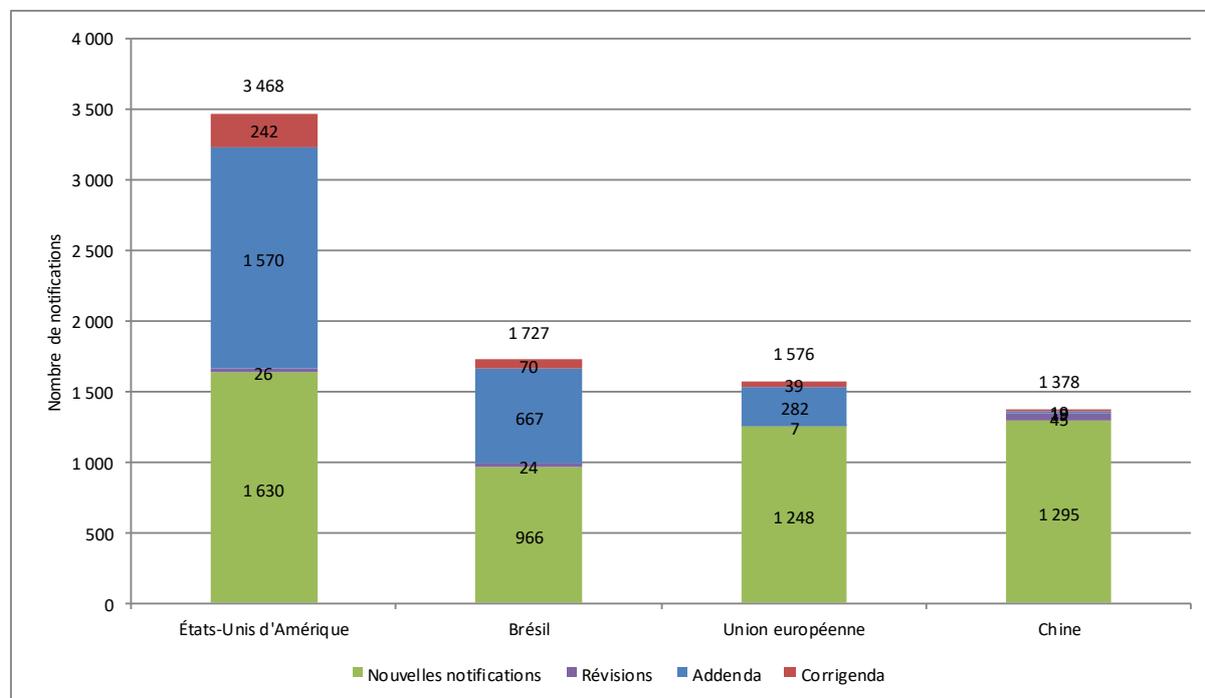
3.9. Contrairement aux addenda, le nombre de révisions présentées est faible; depuis 2012, l'OMC reçoit environ 32 révisions par an (figure 1). Les Membres qui ont notifié le plus de révisions depuis 1995 sont la Chine (45), les États-Unis (26), le Brésil (24), le Canada (24) et la Thaïlande (23). L'UE est le seul Membre à avoir notifié des traductions non officielles dans des suppléments (figure 8), toutefois, ce mode de présentation n'a pas été utilisé en 2017 et en 2018. Sur les 250 suppléments notifiés par l'UE, plus de 100 contenaient des liens vers des traductions non officielles de mesures notifiées par la Chine.

Figure 8: Suppléments notifiant des traductions non officielles, 2008-2018

²⁴ La plupart des addenda (81%) présentés en 2018 concernent des mesures initialement notifiées les années précédentes.

3.10. Les quatre Membres ayant présenté le plus de notifications utilisent les modes de présentation de diverses façons (figure 9). Les États-Unis continuent de présenter davantage d'addenda et corrigenda, considérés globalement, que de nouvelles notifications, tandis que la Chine a peu eu recours à ces modes de présentation. Comme indiqué plus haut, les révisions sont rarement utilisées.

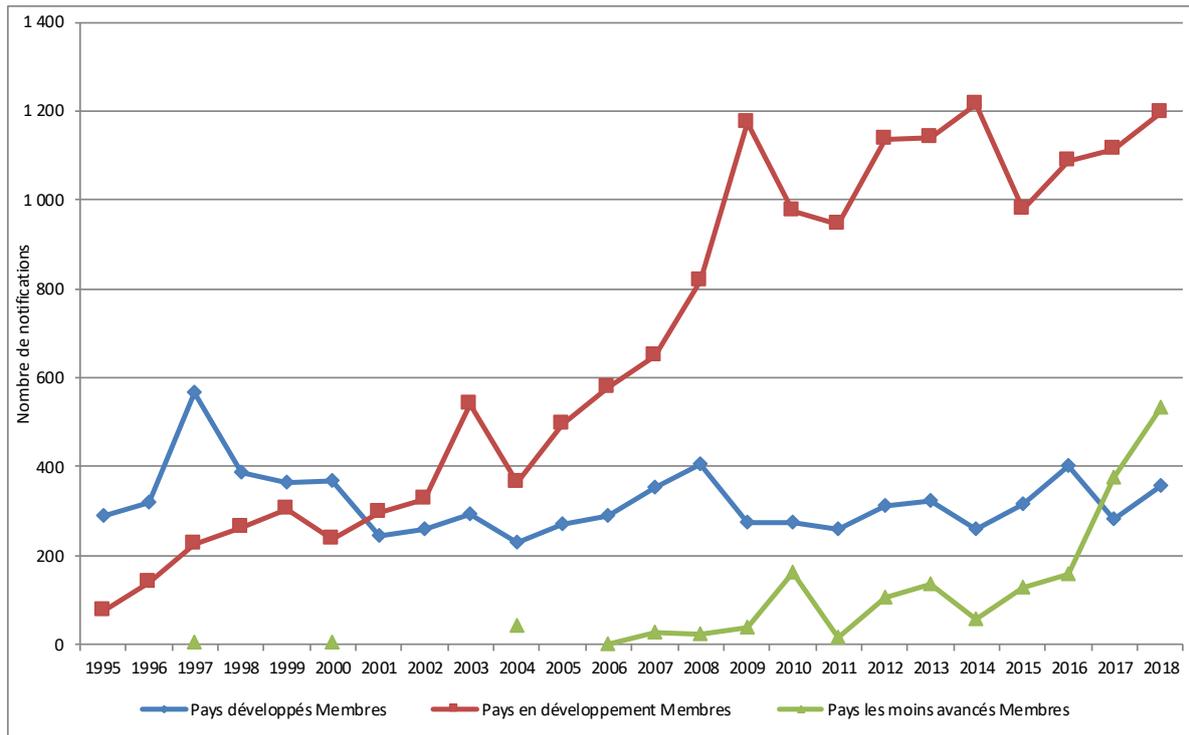
Figure 9: Utilisation des modes de présentation par la Chine, le Brésil, l'UE et les États-Unis pendant la période 1995-2018, nombre total de notifications



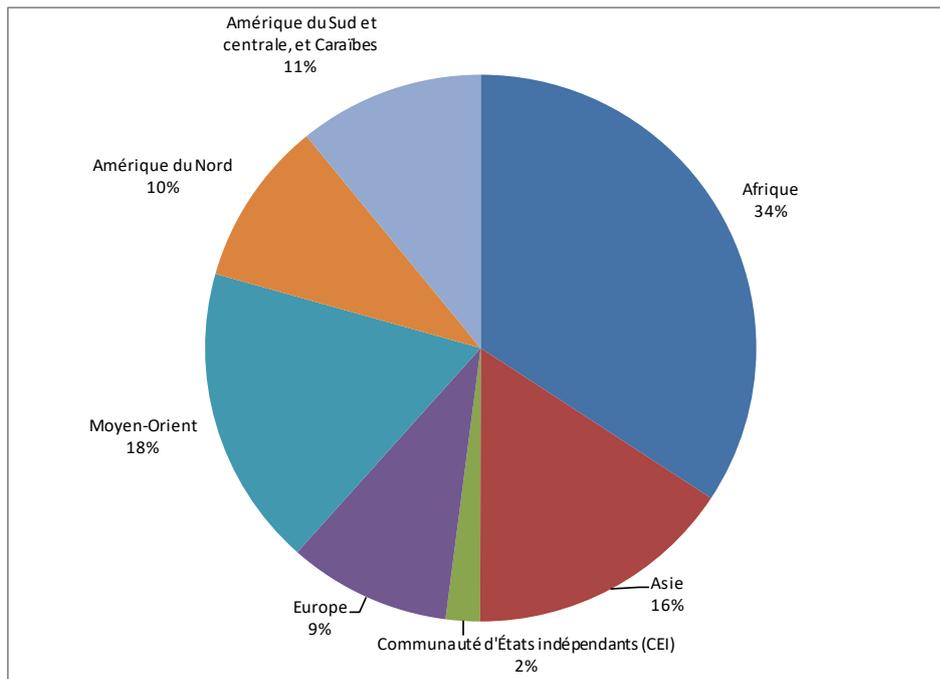
3.1.4 Notifications par niveau de développement et par région

3.11. L'augmentation du nombre de nouvelles notifications enregistrée depuis 2004 (voir la figure 1) s'explique en grande partie par une progression nette du nombre de notifications présentées par les pays en développement Membres (figure 10). En 2018 encore, la plupart des notifications (57%) ont été présentées par 59 pays en développement Membres. Les pays les moins avancés Membres (11) ont été à l'origine de 26% des nouvelles notifications en 2018²⁵, tandis que la part des pays développés Membres (16) était de seulement 17%. Les trois catégories de Membres ont augmenté leur niveau de notification par rapport à 2017; le niveau des PMA Membres ayant enregistré la plus forte hausse en termes de pourcentage ainsi qu'en termes réels: 41% (contre 27% pour les pays développés Membres et 7% pour les pays en développement Membres), soit 155 notifications de plus (le double de l'augmentation de 75 notifications enregistrée par les pays développés Membres et de 81 pour les pays en développement Membres).

²⁵ Les cinq pays les moins avancés Membres qui ont présenté le plus de nouvelles notifications entre 1995 et 2018 sont l'Ouganda (999), la Tanzanie (229), le Rwanda (215), le Yémen (157) et la Zambie (88).

Figure 10: Nouvelles notifications par niveau de développement, 1995-2018

3.12. Les Membres africains ont présenté un peu plus d'un tiers de toutes les nouvelles notifications en 2018, bien plus que tout autre groupe régional, suivis des Membres du Moyen-Orient et d'Asie qui en ont présenté respectivement 18% et 16%. Sur le tiers attribué aux Membres africains, l'Ouganda compte pour 45%, le Kenya pour 19%, le Rwanda pour 15%, la Tanzanie pour 12% et l'Égypte pour 9%. Par rapport à 2017, les principales évolutions ont été l'augmentation du nombre de notifications présentées par l'Afrique et la diminution du nombre de notifications présentées par le Moyen-Orient (figure 11). Le nombre de notifications présentées par les pays africains Membres a été multiplié par presque six entre 2014 et 2018, passant de 129 à 714.

Figure 11: Répartition des nouvelles notifications par région, 2018

3.1.5 Approches régionales de la notification

3.13. Au cours des dernières années, des groupes de Membres ont coordonné la notification des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité adoptés dans le cadre de communautés économiques régionales, afin de notifier ces mesures conjointement à l'OMC.²⁶ L'Organisation de normalisation du Golfe (GSO) est l'un des groupes de Membres qui a présenté un grand nombre de notifications conjointes (figure 12). La Communauté andine a également eu recours à cette pratique, bien que dans une moindre mesure (figure 13).²⁷

Figure 12: Nouvelles notifications présentées par les Membres de la GSO, 1995-2018

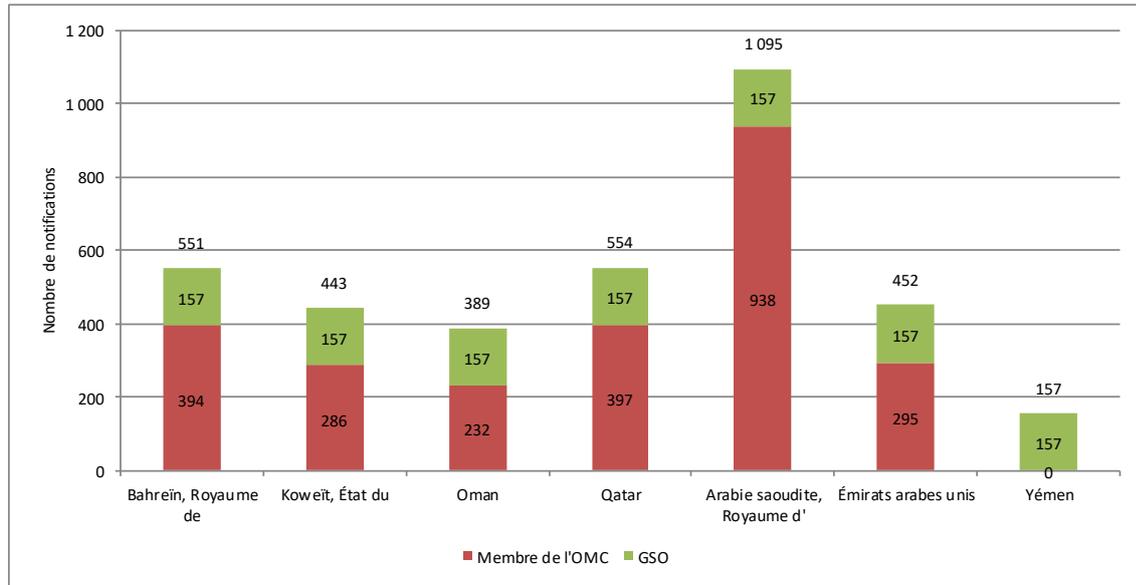
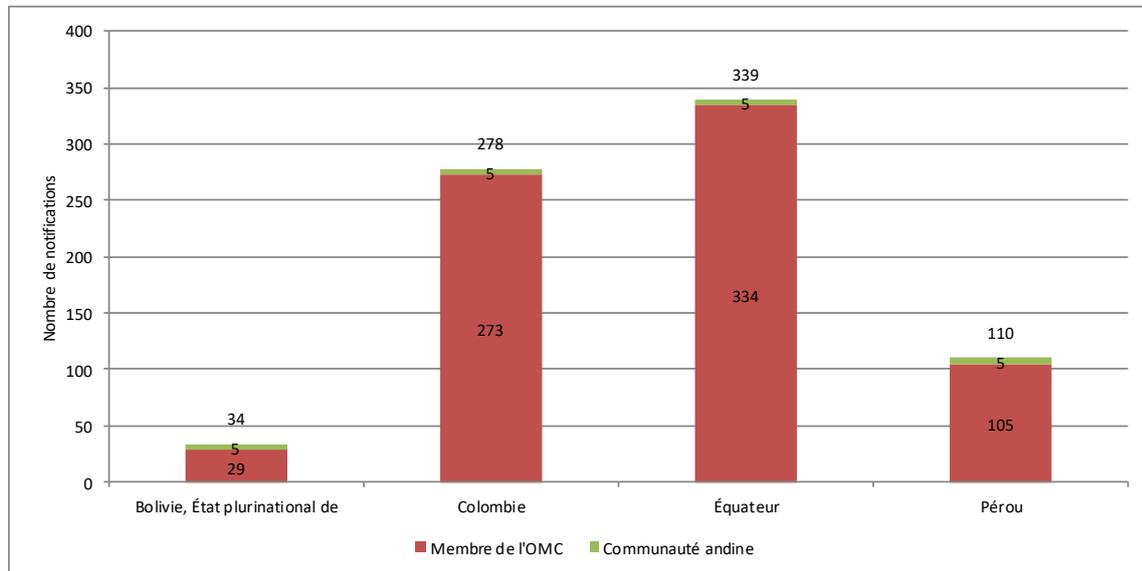


Figure 13: Nouvelles notifications présentées par les Membres de la Communauté andine, 1995-2018



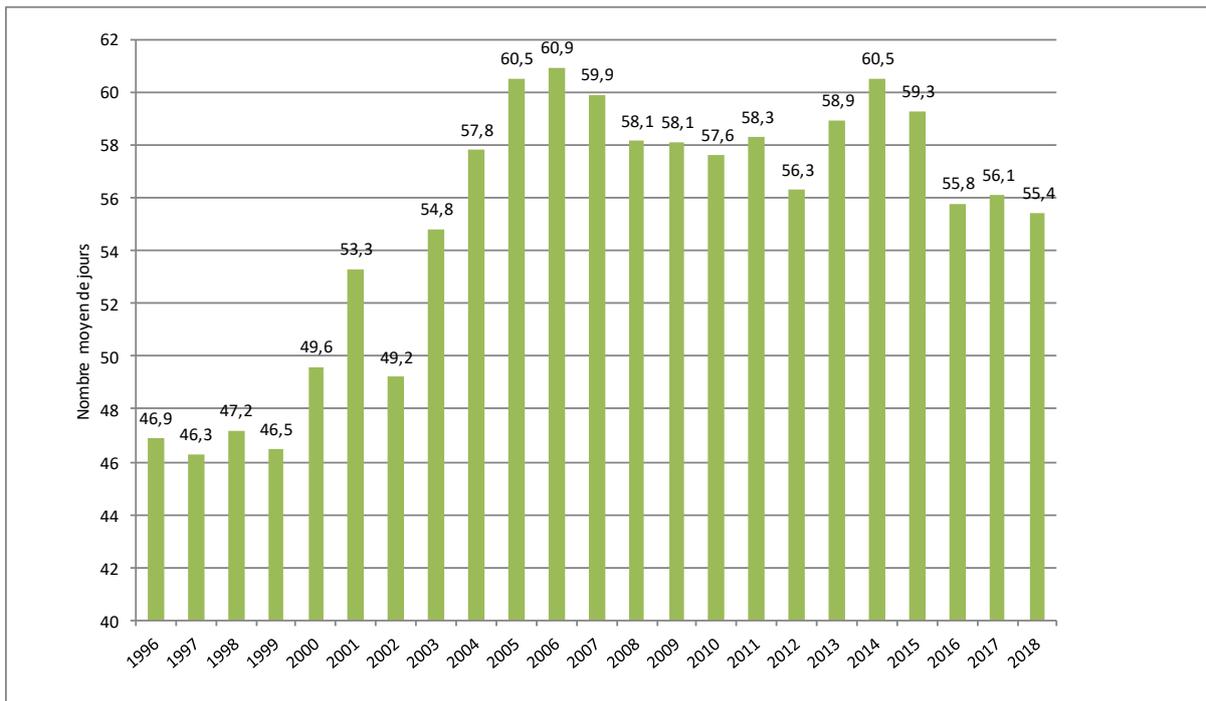
²⁶ Les organisations ou les communautés économiques régionales ne peuvent pas présenter de notification au nom de leurs membres. Ce sont les membres qui ont la responsabilité de satisfaire à leur obligation de notification des projets de mesures prévue par l'Accord OTC. À des fins statistiques, une notification conjointe présentée par un groupe de membres est comptabilisée comme une notification individuelle présentée par chacun des membres du groupe.

²⁷ À des fins statistiques, chaque notification présentée conjointement par des membres de la GSO compte pour sept notifications au total, tandis que chaque notification présentée conjointement par des membres de la Communauté andine compte pour quatre notifications.

3.1.6 Délai prévu dans les notifications pour la présentation des observations

3.14. Le Comité est convenu que les Membres prévoient un délai normal de 60 jours pour la présentation des observations concernant les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité notifiés. Tout Membre qui est en mesure d'accorder un délai supérieur à 60 jours, par exemple 90 jours, est encouragé à le faire et est prié de l'indiquer dans sa notification.²⁸ En 2018, le délai moyen accordé par les Membres pour la présentation des observations sur les nouvelles notifications et les révisions (parmi les 2 030 notifications dans lesquelles un délai était précisé – figure 14) a été de 55,4 jours.²⁹ Les Membres ont continué de prévoir un délai moyen plus court pour la présentation des observations, tendance visible depuis 2015 et qui s'est poursuivie en 2018.

Figure 14: Nombre moyen de jours accordés pour la présentation d'observations, de nouvelles notifications et de révisions, tous les Membres, 1996-2018

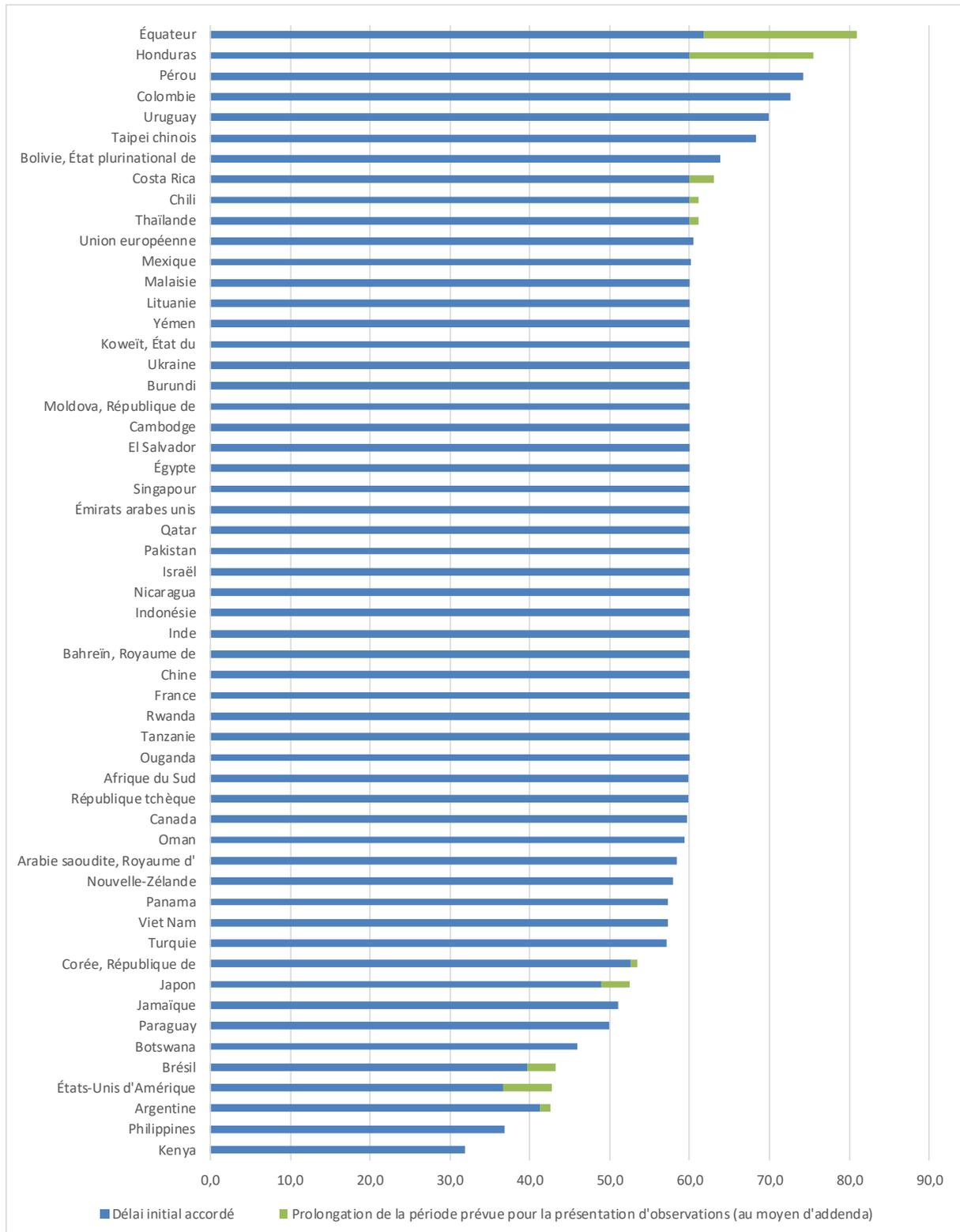


3.15. Le délai moyen prévu en 2018 par chaque Membre (qui a présenté au moins cinq nouvelles notifications ou révisions au total) est présenté dans la figure 15. Dans 107 nouvelles notifications et révisions présentées l'année passée, le délai n'était pas précisé, était échu ou était indiqué comme non applicable. Au cours de l'année, dix Membres³⁰ ont utilisé un addendum pour notifier une prolongation du délai prévu pour formuler des observations concernant des mesures notifiées pour la première fois en 2018: ces renseignements sont également exposés dans la figure 15. L'annexe C montre, pour chaque Membre (ayant présenté au moins cinq nouvelles notifications ou révisions), le pourcentage de notifications présentées en 2018 qui prévoyaient un délai.

²⁸ [G/TBT/1/Rev.13](#), section 5.3.1.8, pages 28 et 29.

²⁹ Cette figure porte seulement sur les notifications dans lesquelles était précisé un délai pour la présentation des observations. Elle ne prend pas en compte les notifications dans lesquelles le délai n'était pas précisé, était indiqué comme non applicable ou était échu au moment de la distribution (autrement dit, le délai pour la présentation des observations indiqué dans la notification était fixé à une date antérieure à la date de distribution de la notification).

³⁰ États-Unis, Brésil, Chili, Japon, Argentine, Costa Rica, Équateur, Honduras, Corée et Thaïlande (en ordre décroissant).

Figure 15: Délai moyen accordé, par Membre, 2018

3.1.7 Objectifs déclarés des notifications

3.16. La "protection de la santé ou de la sécurité des personnes" était à nouveau, et de loin, le principal objectif déclaré dans les nouvelles notifications présentées en 2018 (figure 16).³¹ Le deuxième objectif le plus cité était les "prescriptions en matière de qualité", suivi de la "prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs", de l'"information des consommateurs, étiquetage" et de la "protection de l'environnement". Ces cinq principaux objectifs sont identiques à ceux qui ont été les plus cités pendant la période 1995-2018, mais dans un ordre différent (figure 17).

Figure 16: Notification par objectif, 2018³²

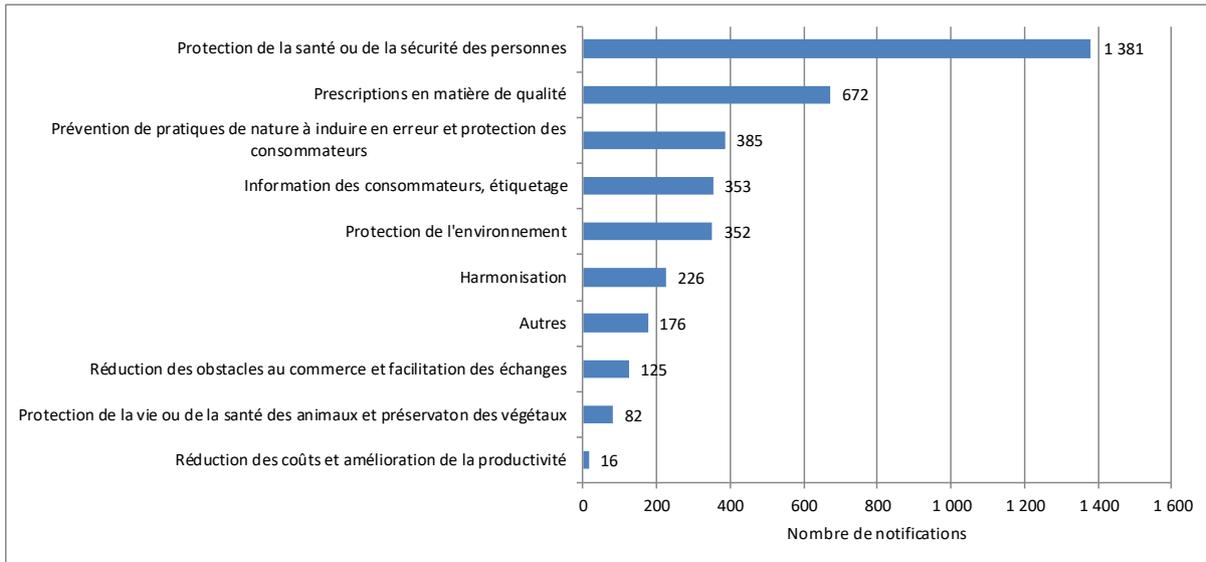
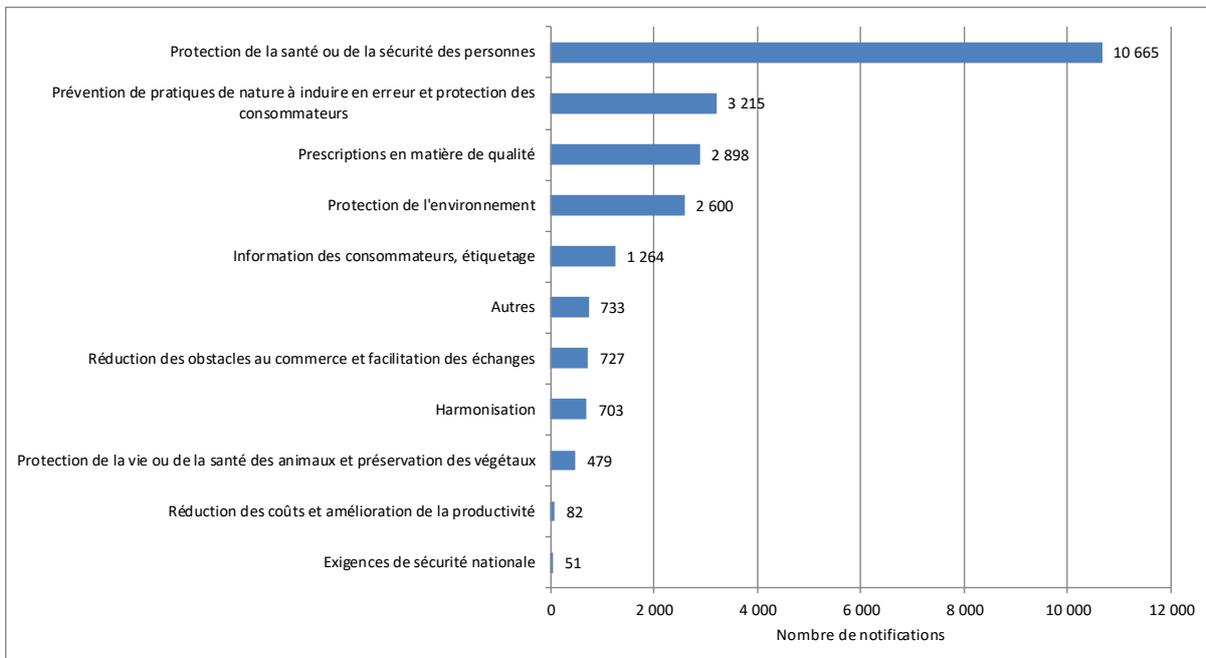


Figure 17: Notification par objectif, 1995-2018³³



³¹ Les objectifs sont indiqués par les Membres au point 7 du nouveau modèle de présentation des notifications (voir [G/TBT/1/Rev.13](#), pages 62 à 64). Les notifications peuvent contenir plusieurs objectifs.

³² Sept notifications présentées au cours de la période considérée n'indiquaient aucun objectif.

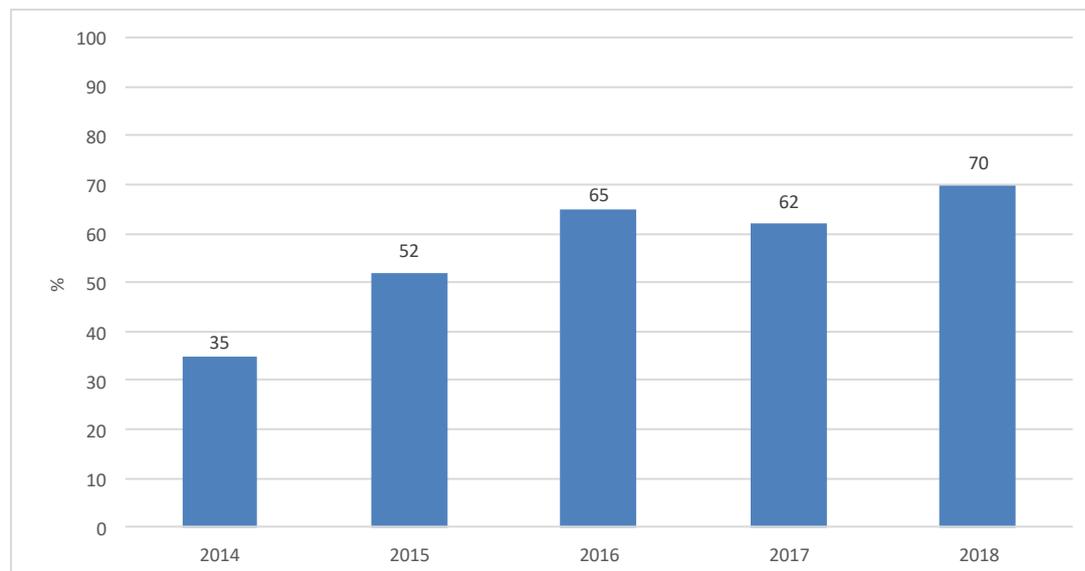
³³ Soixante-neuf notifications présentées au cours de la période considérée n'indiquaient aucun objectif.

3.1.8 Outils de notification en ligne

3.1.8.1 Système de présentation des notifications OTC

3.17. En 2018, 70% des notifications OTC ont été présentées via le système de présentation des notifications OTC (TBT NSS)³⁴, dans la lignée d'une tendance solide à la hausse du nombre de notifications présentées en ligne (figure 18).

Figure 18: Pourcentage de notifications présentées via le TBT NSS, 2014-2018



3.18. Les 50 Membres indiqués ci-dessous ont utilisé le TBT NSS en 2018, contre 38 en 2017 (tableau 1). Depuis son lancement à la fin de l'année 2013, le TBT NSS est régulièrement utilisé par 60 des 137 Membres ayant présenté au moins une notification.³⁵

Tableau 1: Liste des Membres qui ont utilisé le TBT NSS en 2018

Afrique du Sud	Chili	Kenya	Ouganda	Suède
Arabie saoudite, Royaume d'	Chine	Libéria	Pakistan	Tadjikistan
Argentine	Colombie	Lituanie	Philippines	Taipei chinois
Australie	Corée, République de	Malaisie	République dominicaine	Tanzanie
Bahreïn, Royaume de	El Salvador	Malawi	République tchèque	Thaïlande
Bolivie, État plurinational de	Émirats arabes unis	Moldova, République de	Royaume-Uni	Trinité-et-Tobago
Botswana	États-Unis d'Amérique	Namibie	Rwanda	Turquie
Bésil	Indonésie	Népal	Sainte-Lucie	Ukraine
Burundi	Israël	Nigéria	Seychelles	Union européenne
Canada	Japon	Nouvelle-Zélande	Slovénie	Viet Nam

3.1.8.2 ePing: le système d'alerte pour les notifications SPS et OTC

3.19. Compte tenu du volume important et de la diversité des notifications SPS et OTC distribuées, près de 4 700 notifications en 2018, suivre et réagir en temps voulu à l'évolution des prescriptions relatives aux produits peut s'avérer difficile pour les parties prenantes. Une des recommandations issues du septième examen triennal qui s'est achevé en 2015 voulait que le Secrétariat de l'OMC mette au point un système d'alerte pour faciliter l'accès à ces notifications. Ainsi, l'OMC s'est associée

³⁴ G/TBT/1/Rev.13, section 5.6.4.1, page 41.

³⁵ Pour avoir accès au TBT NSS, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante: tbtnss@wto.org.

au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (DAES) et à l'ITC et a lancé ePing en novembre 2016. En s'inscrivant sur ce système ouvert à tous, les utilisateurs peuvent recevoir des courriels d'alerte quotidiens ou hebdomadaires qui contiennent des notifications SPS et OTC portant sur des produits/marchés présentant un intérêt. De plus, la plate-forme en ligne d'ePing peut aider les points d'information des Membres à entrer en contact avec les utilisateurs de leur pays afin d'examiner les notifications et/ou de fournir des renseignements complémentaires (comme des traductions). Cela facilite la formulation en temps voulu d'observations sur les notifications, qui prévoient généralement un délai de 60 jours pour présenter les observations. Le rapport sur le huitième examen triennal contient deux nouvelles recommandations concernant le système ePing.³⁶

3.20. Depuis son lancement, [ePing](#) a enregistré une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs dans les secteurs public et privé. Le 1^{er} janvier 2018, ePing comptait 3 109 utilisateurs inscrits; au 31 décembre, ce nombre était passé à 5 569 utilisateurs provenant de 175 pays et territoires.³⁷ Près de la moitié des utilisateurs inscrits provient de gouvernements et l'autre moitié du secteur privé, d'organismes non gouvernementaux, des milieux universitaires, etc. En outre, 76 points d'information sur les OTC se sont vu accorder un droit d'accès à l'outil de gestion des points d'information, ce qui leur permet de savoir qui sont les utilisateurs inscrits dans leur pays, de créer des groupes entre ceux-ci et de communiquer avec eux concernant des notifications présentant un intérêt particulier.

3.21. Le Secrétariat fournissait régulièrement des renseignements actualisés au Comité OTC concernant le système ePing.³⁸ Une [session d'information sur ePing](#) a été tenue en marge de la réunion de juin du Comité OTC.

3.22. Le Secrétariat recevait un nombre croissant de demandes de renforcement des capacités en lien avec ePing et avait continué d'inclure ce système dans ses activités de renforcement des capacités, que ce soit dans le cadre de présentations ou de séances de formation pratique, selon le contexte, les bénéficiaires et leurs demandes.³⁹ En outre, le Secrétariat a mené un certain nombre d'activités de sensibilisation concernant ePing.⁴⁰

3.23. Le Secrétariat a préparé un bref film d'information sur ePing, qui peut être visionné en trois langues sur le [site Web ePing](#). De plus, un flyer de deux pages sur ePing est désormais disponible en sept langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, japonais et russe) et peut également être consulté/téléchargé sur le site Web ePing, sous la rubrique "matériel de référence".

3.24. L'OMC, l'ITC et le DAES ont continué de collaborer pour maintenir et améliorer le système à la lumière de l'expérience acquise et des retours des utilisateurs. Le guide de l'utilisateur, qui est disponible sur le site Web, a été mis à jour pour rendre compte des modifications apportées au

³⁶ Celles-ci comprennent des discussions sur: i) le rôle d'ePing s'agissant de faciliter les travaux des points d'information, y compris pour ce qui est d'atteindre le secteur privé et ii) l'utilisation possible d'ePing afin de diffuser les observations sur des mesures notifiées, à titre volontaire ([G/TBT/41](#), paragraphes 6.19 a.i) et 6.19 f.ii).

³⁷ Le 22 février 2019, ePing comptait 6 012 utilisateurs inscrits.

³⁸ [G/TBT/GEN/249](#), [G/TBT/GEN/253](#).

³⁹ Au cours de l'année 2018, par exemple, les séminaires nationaux sur les OTC tenus à Moldova (août), au Chili, au Guatemala et aux Philippines (novembre), le séminaire régional organisé par la GSO (octobre) et le cours avancé sur les OTC dispensé à Genève (mars) ont compris des modules et une formation pratique sur ePing à l'intention des utilisateurs réguliers et des points d'information. En outre, l'OMC a contribué au projet MENA STAR de l'ISO visant à renforcer l'infrastructure institutionnelle de normalisation et de réglementation pour soutenir les entreprises et l'industrie dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Dans le cadre de ce projet, le Secrétariat de l'OMC a dispensé une formation au cours d'un séminaire régional, d'un séminaire en ligne et de quatre séminaires nationaux sur la manière de tirer profit du cadre de transparence de l'Accord OTC lors de l'utilisation d'ePing. Le nombre total d'utilisateurs inscrits dans les cinq pays bénéficiaires (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) est passé de 92 avant le premier événement à 392 à la fin de l'année.

⁴⁰ Celles-ci ont compris une activité spéciale en marge des réunions de la [Commission du Codex Alimentarius](#) tenues en juillet et des présentations au cours de la Semaine ISO tenue en septembre, ainsi qu'au cours des [journées du coton de l'OMC](#) tenues en novembre 2018. En outre, ePing a été l'objet de deux articles de presse spécialisés, l'un du [Codex](#) et l'autre du [Cadre intégré renforcé](#) et a également été mentionné lors des [dialogues sur le commerce organisés en juin par l'ICC et le B-20](#) en tant qu'outil qui devrait être encore développé pour améliorer l'accès à l'information. Grâce à ses comptes de réseaux sociaux, l'OMC a également présenté ePing à un public plus large.

système. Qui plus est, une version de démonstration du système a été mise au point à des fins de formation et peut être partagée avec les délégations intéressées.

3.2 Autres notifications OTC

3.2.1 Notifications au titre de l'article 10.7

3.25. Cinq accords ont été notifiés au titre de l'article 10.7 en 2018, tous, sauf un, conclus entre l'Ukraine et d'autres Membres (tableau 2). Depuis 1995, 149 accords, 4 révisions, 4 corrigenda et 1 addendum ont été notifiés au titre de l'article 10.7. Au total, 23 Membres (14% des Membres) ont présenté au moins une notification au titre de l'article 10.7.

Tableau 2: Résumé des notifications au titre de l'article 10.7, 2018

Membre notifiant	Parties à l'accord	Cote du document	Date d'entrée en vigueur de l'accord	Champ d'application de l'accord
Taipei chinois	Philippines Taipei chinois	G/TBT/10.7/N/146	7 décembre 2017	Évaluation de la conformité des pneumatiques et des produits électriques
Ukraine	République de Corée Ukraine	G/TBT/10.7/N/147	9 juin 2017	Évaluation de la conformité des appareils électrodomestiques et analogues, entre autres
Ukraine	Pologne Ukraine	G/TBT/10.7/N/148	20 avril 2017	Évaluation de la conformité des produits de protection contre l'incendie
Ukraine	Norvège Ukraine	G/TBT/10.7/N/149	4 janvier 2017	Évaluation de la conformité des appareils électrodomestiques et analogues, entre autres
Ukraine	Italie Ukraine	G/TBT/10.7/N/150	27 décembre 2017	Évaluation de la conformité des équipements de protection individuelle

3.2.2 Notifications au titre de l'article 15.2

3.26. En 2018, quatre notifications ont été présentées au titre de l'article 15.2 de l'Accord OTC concernant des mesures existantes ou prises en vue d'assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord. Un Membre a présenté, pour la première fois, une notification au titre de l'article 15.2: l'Afghanistan. Trois Membres ont révisé des notifications qu'ils avaient présentées précédemment: l'Égypte, le Taipei chinois et l'Ukraine.⁴¹ Au total, 142 Membres ont présenté au moins 1 notification au titre de l'article 15.2 (voir l'annexe F).

3.2.3 Notifications au titre du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes (le "Code")

3.27. Depuis le lancement du [système d'information sur les normes OMC-ISO](#) en novembre 2016, on a constaté une nette augmentation du nombre de notifications présentées par les Membres et les organismes à activité normative concernant l'acceptation du Code et la diffusion des programmes de travail. Cette plate-forme trilingue fournit des renseignements sur les organismes à activité normative qui ont accepté le Code et, s'ils sont disponibles, leurs programmes de travail. En 2018,

⁴¹ La liste la plus récente des déclarations présentées au titre de l'article 15.2 est consultable dans le Système TBT IMS, dans la rubrique "rapports" (<http://tbtims.wto.org/fr/>). Cette liste avait précédemment été distribuée dans les documents de la série G/TBT/GEN/1/. Elle figure également à l'annexe F.

quatre organismes à activité normative ont notifié l'acceptation du Code et 30 notifications concernant des programmes de travail (existence ou mise à jour) ont été reçues de 30 organismes à activité normative différents.⁴² Les sites Web sont désormais la manière la plus commune de mettre à disposition des programmes de travail. À la fin de 2018, 117 organismes à activité normative avaient fourni des liens hypertexte vers leurs programmes de travail (d'autres les communiquent sous forme de fichier PDF, qui sont mis en ligne dans le système d'information).

3.28. Entre 1995 et 2018, 192 organismes à activité normative de 144 Membres ou observateurs ont accepté le Code. En outre, un organisme à activité normative régional a accepté le Code, à savoir l'Organisation africaine de normalisation. La liste complète des organismes à activité normative qui ont accepté le Code peut être téléchargée sur le [TBT IMS](#). Le [Système d'information sur les normes OMC-ISO](#) contient des liens vers les programmes de travail, les formulaires d'acceptation et de dénonciation du Code, ainsi que le formulaire de notification des programmes de travail.

3.3 Points d'information sur les OTC

3.29. Tous les Membres sont tenus de disposer d'au moins un point d'information sur les OTC (articles 10.1 et 10.2). Dans l'ensemble, presque tous les Membres (158) ont communiqué les coordonnées de leur point d'information sur les OTC.

⁴² Les organismes à activités normatives ci-après ont accepté le Code en 2018: EUROCAE – European Organisation for Civil Aviation Equipment (Union européenne), DKE – Deutsche Kommission Elektrotechnik Elektronik und Informationstechnik in DIN und VDE (Allemagne), Division des pratiques commerciales loyales, du Codex Alimentarius, de la protection des consommateurs et de la métrologie relevant du Ministère du commerce, de l'industrie et du travail (Samoa) et CalConnect – The Calendaring and Scheduling Consortium (États-Unis). La liste complète des organismes à activité normative qui ont accepté le Code peut être consultée à partir du Système d'information sur les normes ISO-OMC ("<https://tbtcode.iso.org/fr/sites/wto-tbt/list-of-standardizing-bodies.html>").

4 PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES⁴³

4.1. Le Comité OTC est pour les Membres une enceinte où ils examinent les questions commerciales liées aux règlements techniques, aux procédures d'évaluation de la conformité et aux normes élaborées, adoptées et appliquées par d'autres Membres. Ces questions sont dénommées "préoccupations commerciales spécifiques" (PCS) et elles se rapportent soit à des mesures projetées soit à des mesures actuellement en vigueur. Les Membres ont par conséquent la possibilité de procéder à un examen des PCS dans un contexte multilatéral, de demander de nouvelles informations et précisions et de rechercher des solutions à ces préoccupations.

4.1 Tendances en matière de PCS

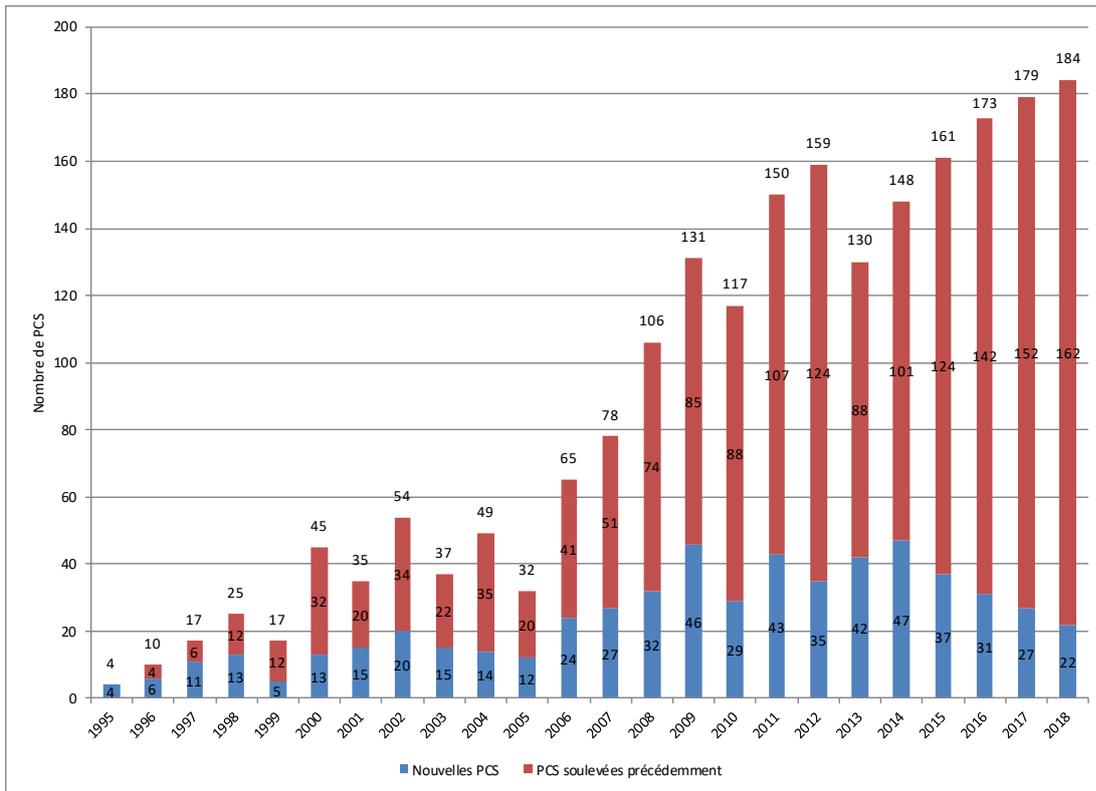
4.2. En 2018, les Membres ont examiné un total de 184 PCS, un nouveau niveau record pour le Comité. Le nombre de nouvelles préoccupations, en revanche, est tombé à 22, soit 5 de moins qu'en 2017 (figure 19). Cela s'inscrit dans une tendance de baisse du nombre de nouvelles préoccupations soulevées au sein du Comité depuis 2014 (47), qui a diminué de 53%. En revanche, le nombre d'examens de PCS soulevées précédemment a continué d'augmenter. En 2018, les Membres ont examiné 162 préoccupations soulevées précédemment dans le cadre de réunions du Comité OTC⁴⁴ (contre 101 en 2014, soit une augmentation de 60%).⁴⁵ La méthode de calcul appliquée pour la première fois en 2016 lors de l'examen annuel en ce qui concerne la catégorie des "PCS soulevées précédemment" a à nouveau été utilisée.⁴⁶ Depuis 1995, 67 Membres (soit 41% de l'ensemble des Membres) ont soulevé au moins une PCS au Comité OTC.

⁴³ Les données utilisées dans les figures de la présente section sont tirées du système TBT IMS <http://tbtims.wto.org/>. Des renseignements supplémentaires sur les PCS peuvent être obtenus par le biais du système TBT IMS.

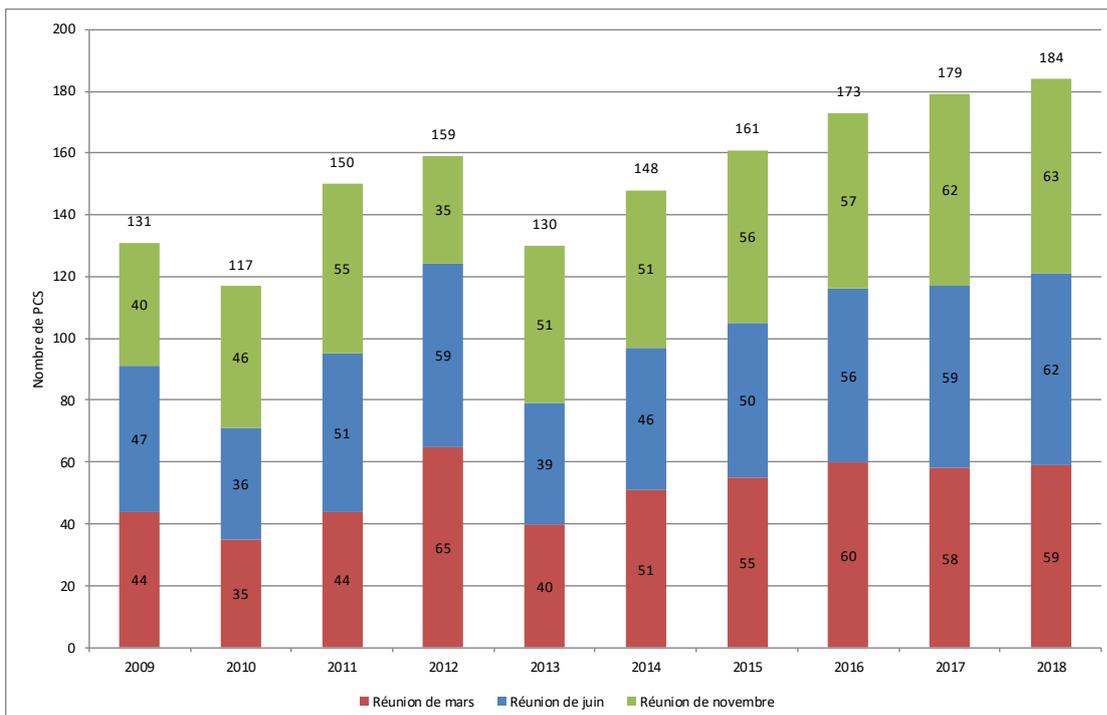
⁴⁴ Toutes les fois qu'une PCS est soulevée au sein du Comité, elle est comptabilisée, même si elle a déjà été soulevée la même année civile en tant que nouvelle PCS ou PCS soulevée précédemment.

⁴⁵ Un aperçu des PCS soulevées au sein du Comité en 2018 figure à l'annexe D. L'annexe E contient un aperçu plus détaillé des nouvelles PCS soulevées en 2018.

⁴⁶ Voir le document [G/TBT/39/Rev.1](#), paragraphe 3.19. Dans les rapports d'examen annuel publiés avant 2016, une PCS soulevée au sein du Comité au cours d'une année donnée n'était comptabilisée qu'une seule fois dans les statistiques, en tant que nouvelle PCS ou PCS soulevée précédemment, quel que soit le nombre de fois où la PCS avait été soulevée au cours de cette année. Une PCS soulevée pour la première fois en juin puis une nouvelle fois en novembre, par exemple, était comptabilisée en tant que nouvelle PCS, mais pas en tant que PCS soulevée précédemment pour cette année. Cette méthode sous-évaluait le nombre de PCS soulevées précédemment. Depuis 2016, et à nouveau dans le présent examen, une PCS est comptabilisée à chaque fois qu'elle est soulevée à une réunion du Comité OTC. Si elle est soulevée pour la première fois, elle est comptabilisée comme une nouvelle PCS. Si elle est de nouveau soulevée, elle est comptabilisée comme une PCS soulevée précédemment. En d'autres termes, les Membres peuvent faire l'objet d'une même PCS plus d'une fois en une année et chaque fois que cette PCS est soulevée au sein du Comité, elle est comptabilisée. Cela permet de mieux rendre compte du nombre de préoccupations effectivement examinées par le Comité au cours d'une année donnée (voir annexe D).

Figure 19: PCS soulevées, 1995-2018

4.3. La figure 20 montre le nombre de PCS examinées par réunion du Comité OTC. En 2018, 59 PCS ont été examinées à la réunion de mars, 62 à la réunion de juin et 63 à la réunion de novembre (figure 20), ce qui illustre l'augmentation continue de la charge de travail du Comité OTC découlant des PCS. Ainsi, un peu plus de 61 PCS par réunion, en moyenne, ont été examinées par le Comité en 2018, contre environ 43 en 2009.

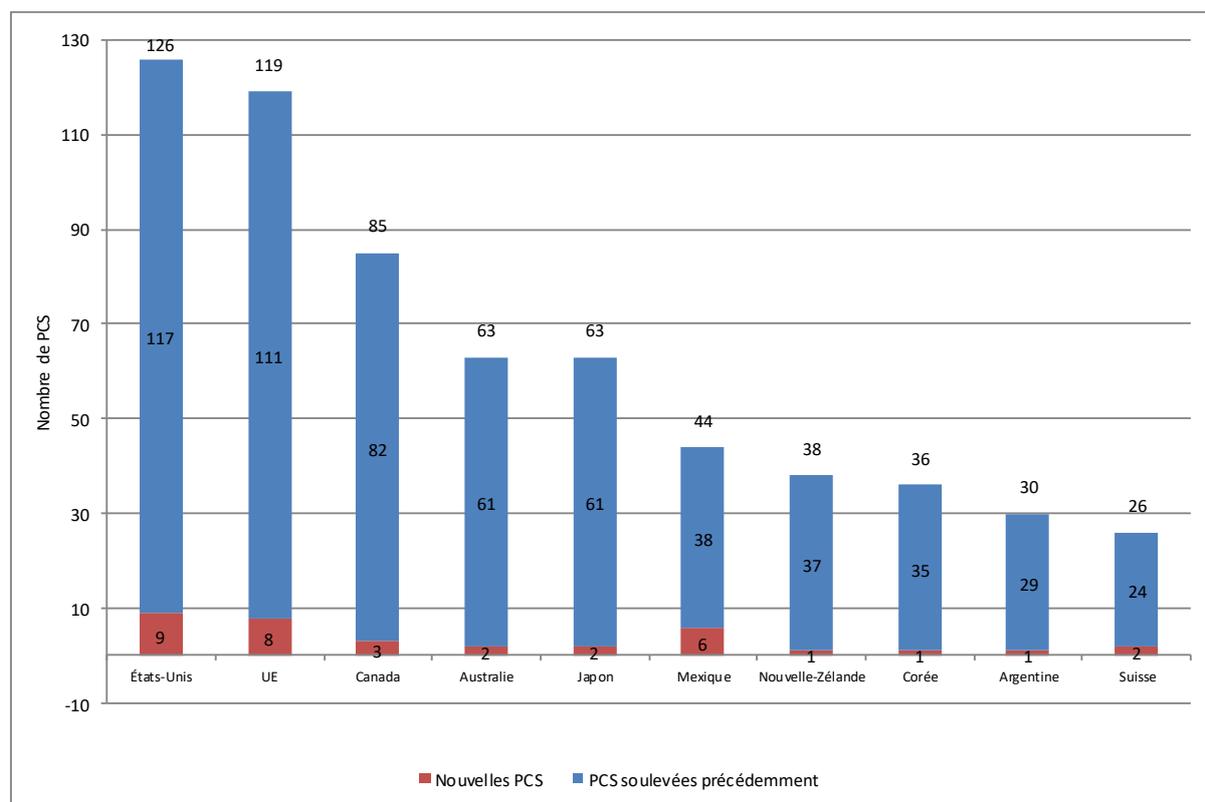
Figure 20: PCS soulevées par réunion du Comité, 2009-2018

4.4. Il arrive souvent que des Membres retirent des PCS au début des réunions du Comité, probablement du fait que des progrès ont été réalisés dans les discussions bilatérales, et ces préoccupations ne sont pas prises en compte dans les figures 1 et 2. En 2018, les Membres ont retiré 4 PCS au début des réunions du Comité, contre sept en 2017 et dix en 2016.⁴⁷

4.2 PCS par Membre

4.5. L'UE, les États-Unis et le Canada sont les Membres qui ont soulevé le plus de PCS en 2018 (figure 21). Il s'agissait dans une large mesure de PCS qui n'étaient pas nouvelles mais avaient été soulevées précédemment.⁴⁸ En 2018, 39 Membres ont soulevé au moins une PCS (nouvelle et soulevée précédemment), contre 45 en 2017.

Figure 21: Les dix Membres qui ont soulevé le plus de PCS (nouvelles et soulevées précédemment) en 2018

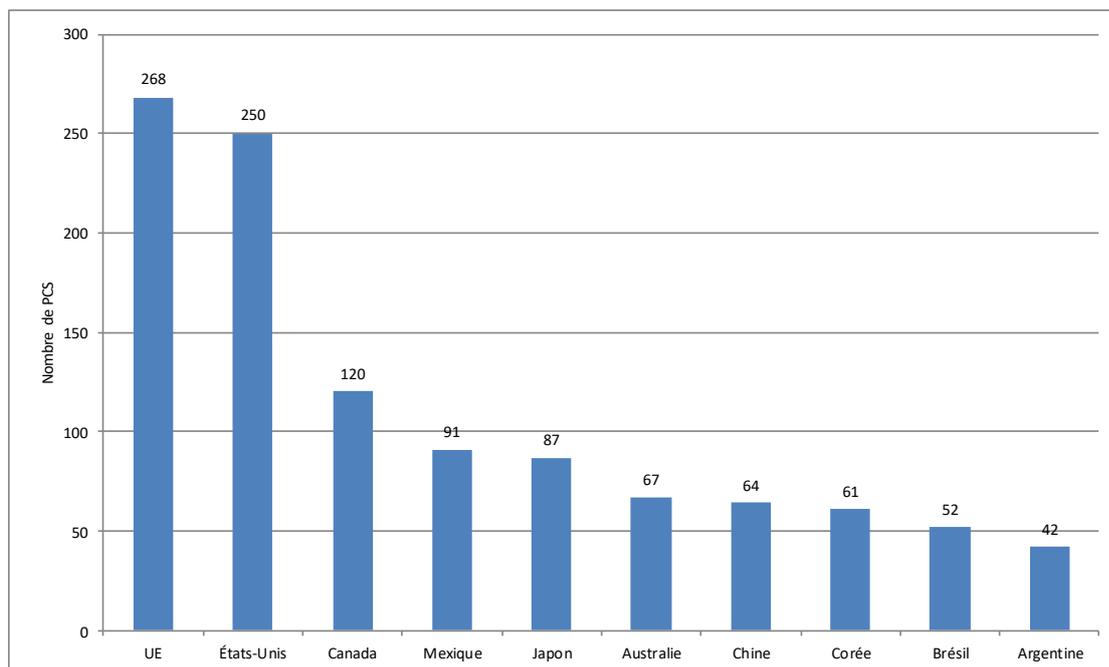


4.6. La figure 22 montre une tendance similaire: pendant la période 1995-2018, ce sont l'UE et les États-Unis qui ont soulevé le plus de nouvelles PCS, plus de 250 chacun.

⁴⁷ [G/TBT/M/68](#) – [G/TBT/M/76](#).

⁴⁸ Une même PCS (nouvelle et soulevée précédemment) peut être soulevée par plusieurs Membres. Les Membres peuvent soulever une même PCS plusieurs fois au cours d'une année, qui est alors chaque fois comptabilisée.

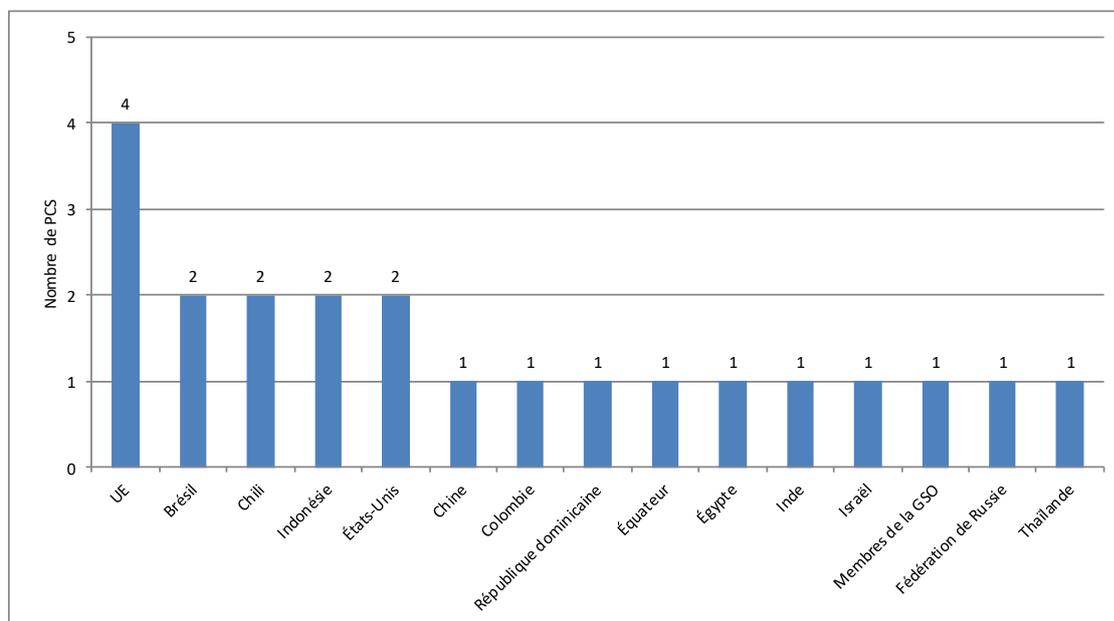
Figure 22: Les dix Membres qui ont soulevé le plus de nouvelles PCS pendant la période 1995-2018



4.3 Membres visés par les nouvelles PCS

4.7. Ce sont les mesures de l'UE, du Brésil, du Chili, de l'Indonésie et des États-Unis qui ont fait l'objet de la plupart des nouvelles PCS soulevées au sein du Comité en 2018 (figure 23).

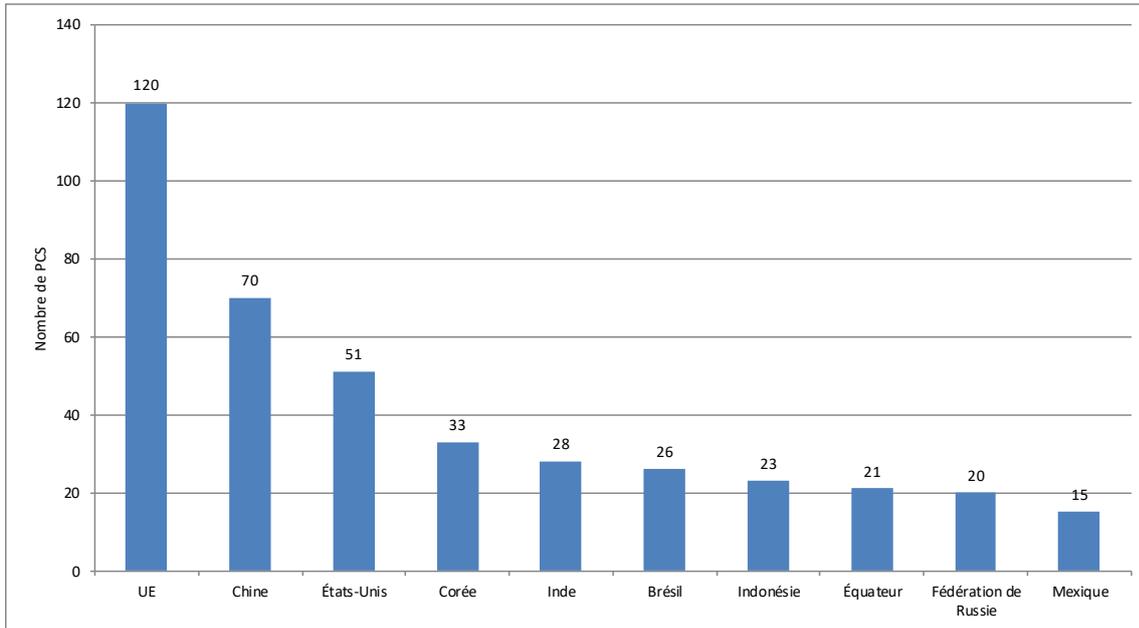
Figure 23: Membres visés par de nouvelles PCS en 2018⁴⁹



4.8. Dans l'ensemble, l'UE a été le Membre visé par le plus de PCS au sein du Comité entre 1995 et 2018, suivie de la Chine et des États-Unis (figure 24).

⁴⁹ Les membres de la GSO sont: les Émirats arabes unis, l'État du Koweït, Oman, le Qatar, le Royaume d'Arabie saoudite, le Royaume de Bahreïn et le Yémen.

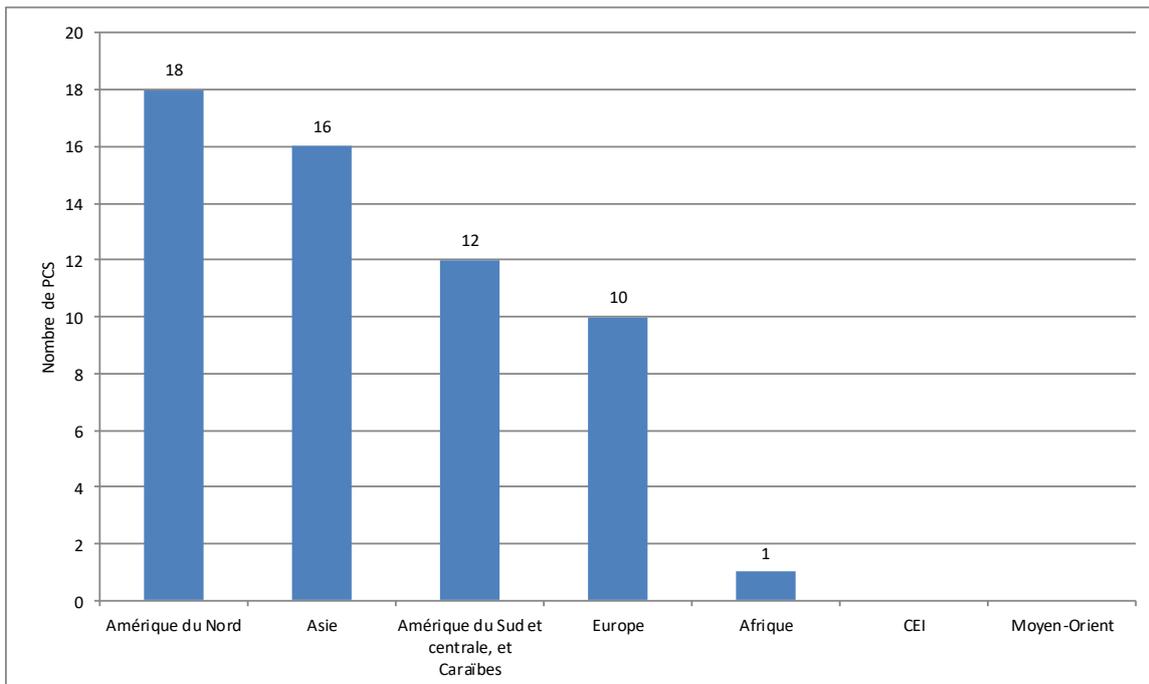
Figure 24: Membres visés par la plupart des nouvelles PCS pendant la période 1995-2018



4.4 PCS par région et par niveau de développement

4.9. Les figures 25 et 26 donnent des renseignements sur la répartition régionale de la participation aux examens des PCS. En 2018, 18 nouvelles PCS ont été soulevées par des Membres d'Amérique du Nord, 16 par des Membres d'Asie et 12 par des Membres d'Amérique du Sud et centrale, et des Caraïbes. Aucune nouvelle PCS n'a été soulevée par les Membres de la CEI ou du Moyen-Orient (figure 25).

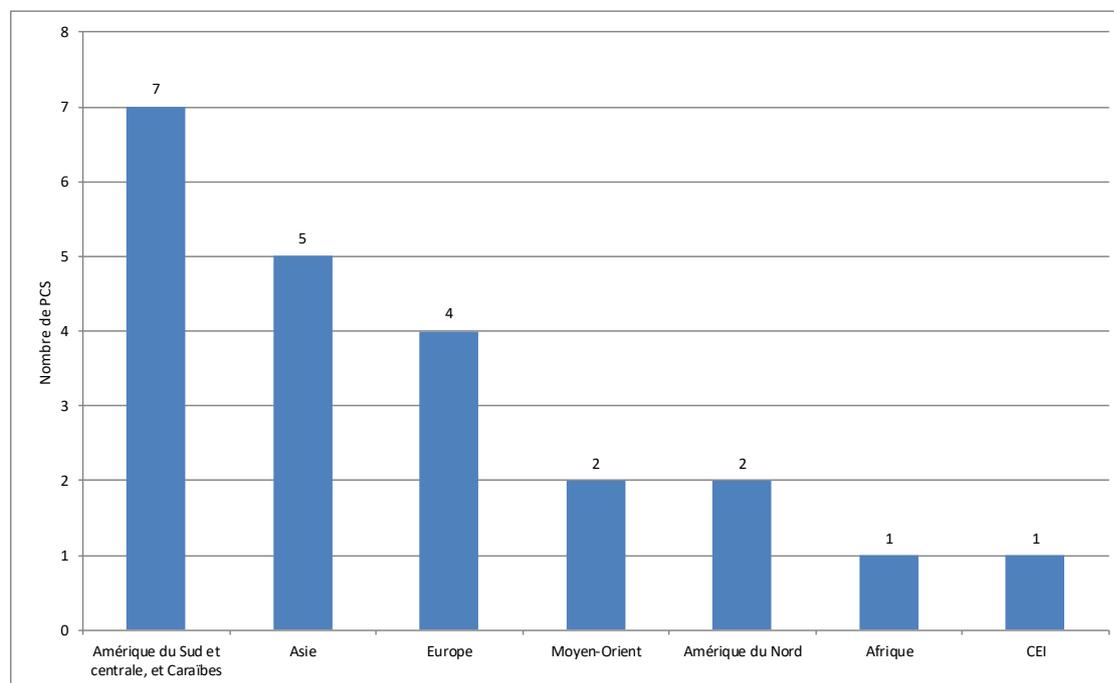
Figure 25: Nouvelles PCS soulevées par région, 2018⁵⁰



⁵⁰ "Nouvelles PCS soulevées par région" indique le nombre de fois où un Membre d'une région donnée a soulevé une nouvelle PCS. Une PCS peut être soulevée par plusieurs Membres de différentes régions.

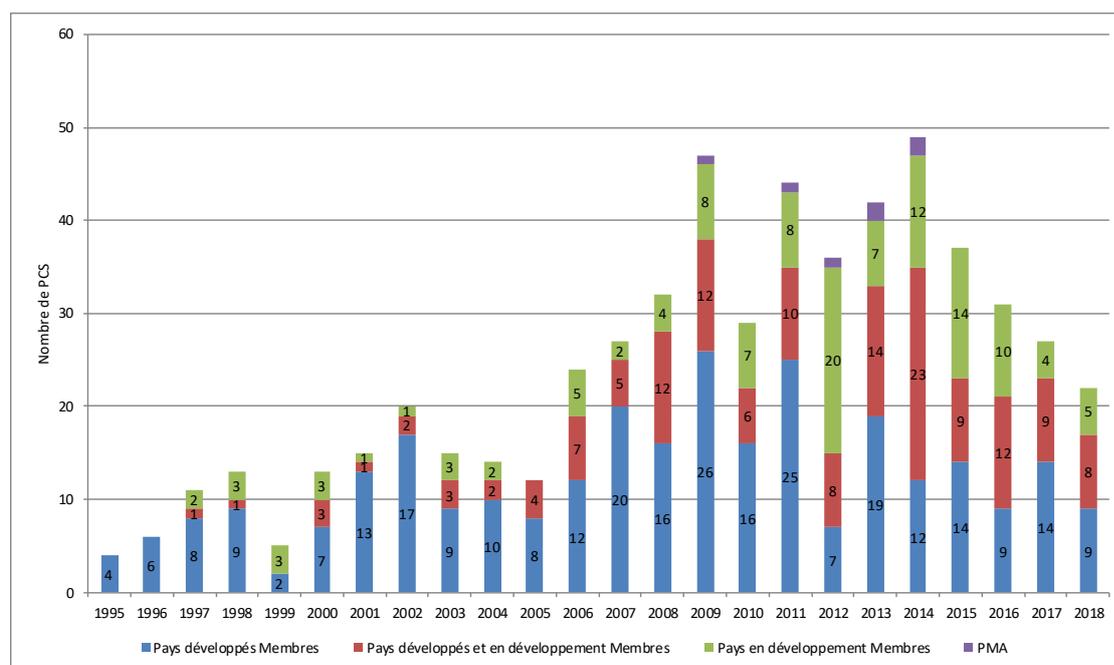
4.10. Ce sont les Membres d'Amérique du Sud et centrale, et des Caraïbes qui ont le plus été visés par les nouvelles PCS, suivis par ceux d'Asie et d'Europe (figure 26).

Figure 26: Membres visés par de nouvelles PCS, par région, 2018



4.11. En 2018, 9 des 22 nouvelles PCS ont été soulevées par des pays développés Membres, 8 par des pays développés et en développement Membres, et seulement 5 par des pays en développement Membres. Aucun PMA Membre n'a soulevé de nouvelle PCS durant l'année. Cette répartition a varié au fil des ans mais, de manière générale, les pays en développement Membres soulèvent de plus en plus de nouvelles PCS (figure 27).

Figure 27: Nouvelles PCS soulevées, par niveau de développement, 1995-2018⁵¹

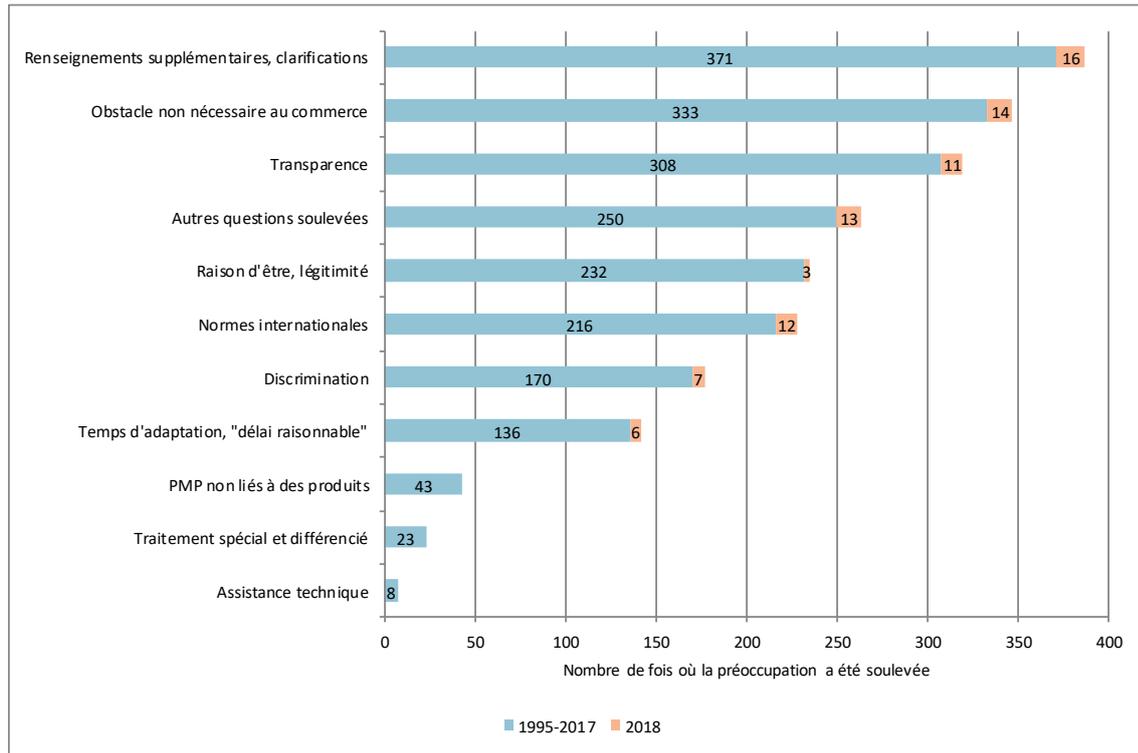


⁵¹ Cette figure indique le niveau de développement des Membres qui ont soulevé une nouvelle PCS. Une PCS peut être soulevée par plusieurs Membres de niveaux de développement différents.

4.5 Types de préoccupations soulevées

4.12. Parmi les questions mises en relief dans le cadre des nouvelles préoccupations soulevées par les Membres en 2018, 16 portaient sur la nécessité pour les Membres concernés de recevoir des renseignements supplémentaires sur l'état d'avancement d'une mesure ou d'obtenir des précisions sur certains éléments de celle-ci, 14 sur les obstacles non nécessaires au commerce, 12 sur l'incompatibilité avec les normes internationales ou la non-utilisation de ces normes, 11 sur l'absence de notification ou l'impossibilité de faire des observations (transparence), 7 sur la discrimination, et 6 sur le délai accordé aux fabricants pour s'adapter aux nouvelles prescriptions (délai raisonnable de 6 mois) (figure 28).

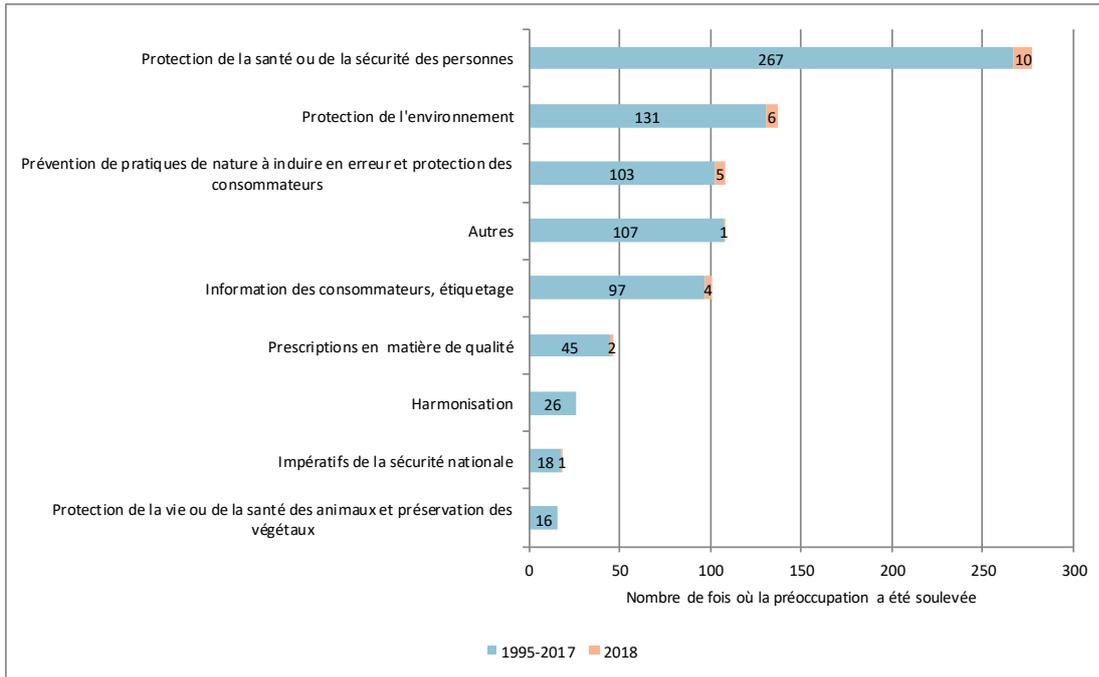
Figure 28: Types de préoccupations soulevées, 1995-2018⁵²



4.6 Objectifs déclarés des mesures visées par des PCS

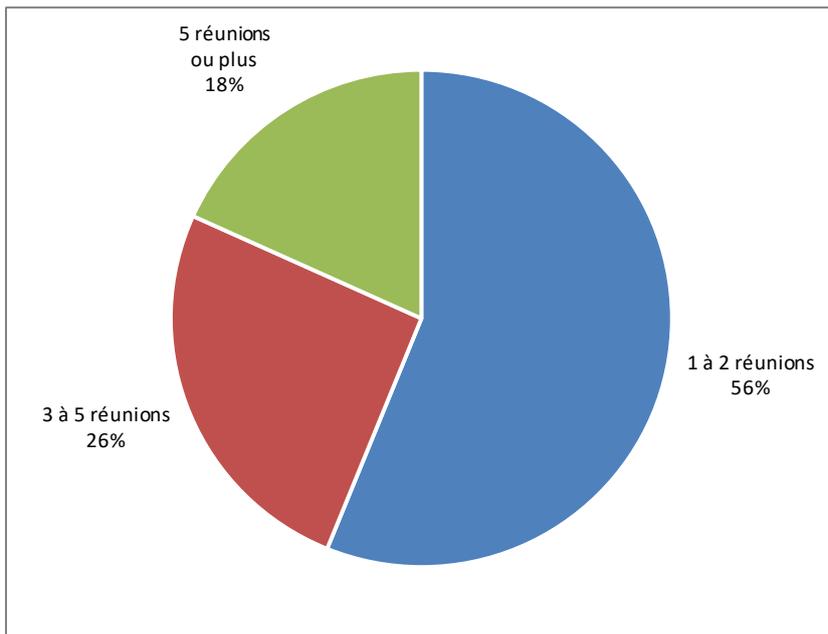
4.13. La "protection de la santé et de la sécurité des personnes", qui était déjà le principal objectif cité dans les notifications OTC, était de loin l'objectif déclaré le plus courant des mesures visées par des PCS entre 1995 et 2018 (figures 29 et 17). Les renseignements concernant l'objectif déclaré d'une mesure faisant l'objet de PCS sont tirés de la notification elle-même ou de l'examen de la mesure en question par le Comité.

⁵² Les Membres peuvent soulever plus d'un type de préoccupation par PCS. Chaque type de préoccupation soulevé dans le cadre des PCS nouvelles ou soulevées précédemment en 2018 est comptabilisé.

Figure 29: Objectifs déclarés des mesures soulevées en tant que PCS, 1995-2018⁵³

4.7 Nombre de fois où une PCS a été soulevée

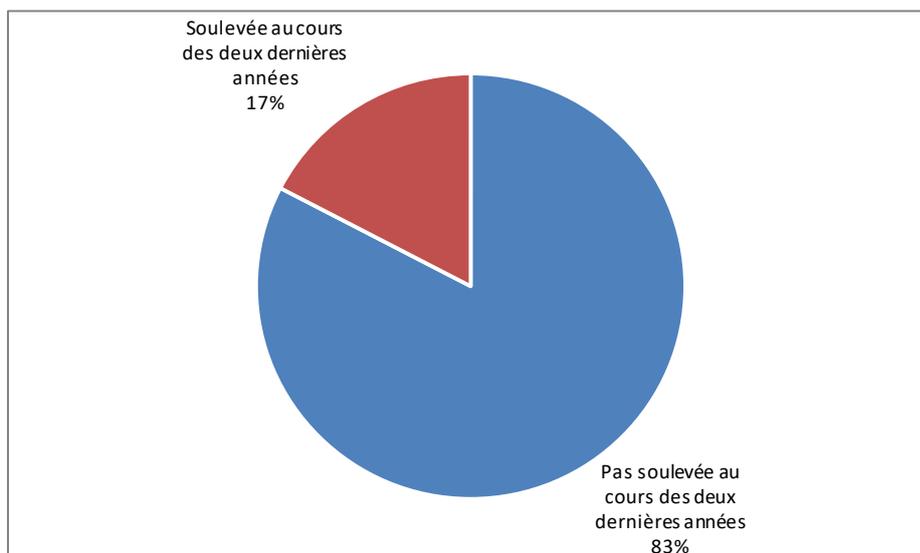
4.14. Le nombre de fois où une PCS est soulevée peut être lié à l'importance que les Membres attachent à cette préoccupation, ou donner un aperçu des progrès réalisés dans le traitement de celle-ci. Les PCS qui ne sont soulevées qu'à une ou deux réunions peuvent constituer des préoccupations pour lesquelles certains progrès ont été constatés. En revanche, les PCS existant depuis longtemps soulevées lors de cinq réunions ou plus peuvent constituer des préoccupations pour lesquelles moins de progrès ont été réalisés. La plupart des PCS (56%) ont été soulevées à une ou deux réunions du Comité, 26% des PCS l'ont été 3 à 5 fois et 18% l'ont été plus de 5 fois (figure 30).

Figure 30: Nombre de fois où une PCS a été soulevée, 1995-2018

⁵³ Les mesures visées par les PCS peuvent avoir plus d'un objectif. Chaque objectif cité est comptabilisé.

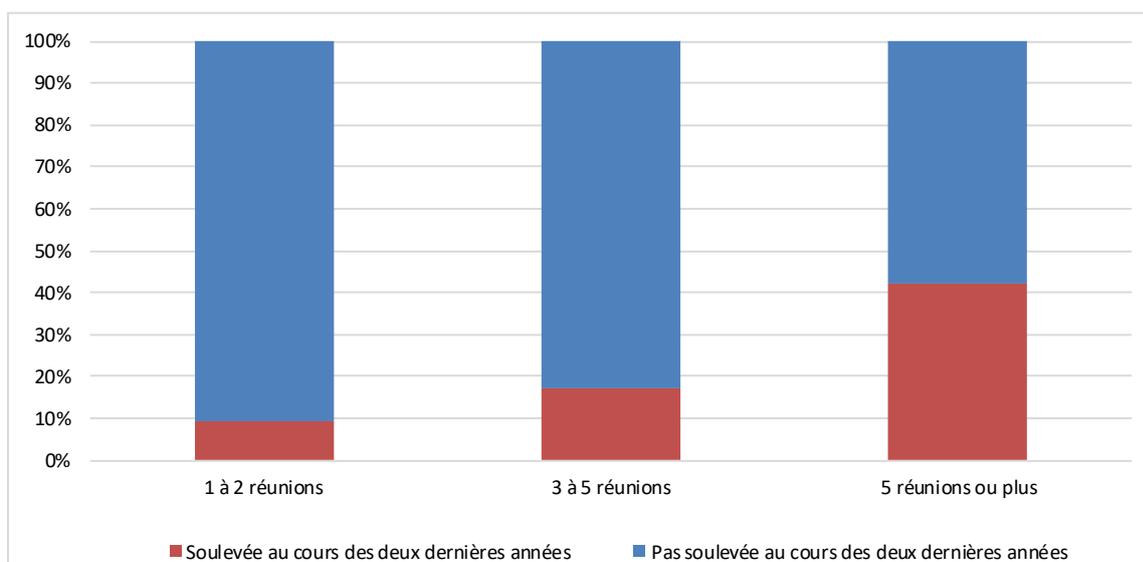
4.15. En outre, 83% de l'ensemble des PCS (examinées par le Comité OTC depuis 1995) n'ont pas été soulevées au cours des deux dernières années (c'est-à-dire lors des six dernières réunions du Comité) (figure 31). Les 17% restants de PCS ont été soulevées au cours des deux dernières années.⁵⁴ Bien que ces chiffres n'indiquent pas nécessairement si une PCS a été résolue, ils fournissent au moins quelques éléments de preuve empiriques montrant qu'une part importante des PCS examinées au Comité OTC ne figurent plus à l'ordre du jour et qu'une certaine forme de progrès a probablement été réalisée ou que les Membres ont traité la question par d'autres moyens.

Figure 31: Part des PCS soulevées au cours de la période 1995-2018 examinées au cours des deux dernières années



4.16. Si l'on compare ces renseignements avec le nombre de fois qu'une PCS est soulevée (figure 32), on constate que 90% des PCS examinées à seulement une ou deux réunions n'ont pas été soulevées au cours des deux dernières années. D'autre part, plus de 40% des PCS existant depuis longtemps (examinées à 5 réunions ou plus) ont été soulevées au cours des deux dernières années.

Figure 32: Part des PCS examinées au cours des deux dernières années, selon le nombre de fois soulevées

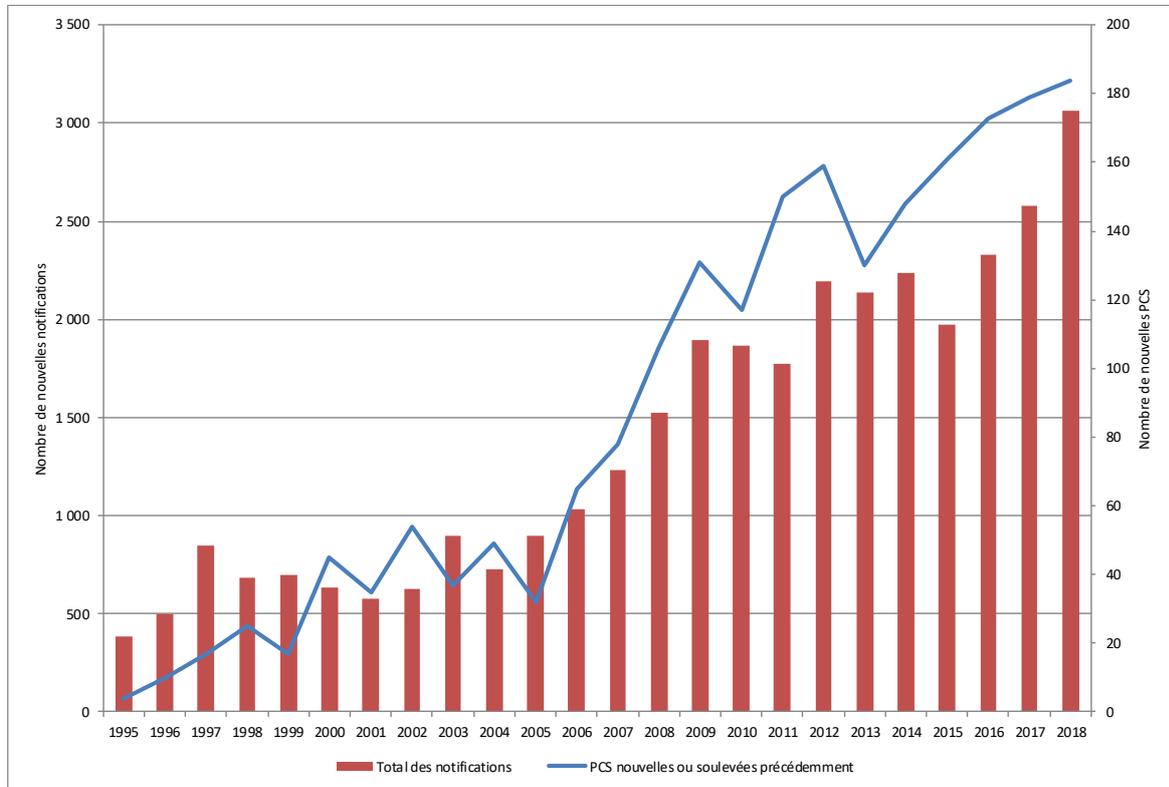


⁵⁴ Environ la moitié des PCS incluses dans ce groupe ont été présentées au Comité pour la première fois ("nouvelles PCS") au cours des deux dernières années. L'autre moitié sont des PCS qui ont été présentées pour la première fois au Comité avant 2017.

4.8 Rapport entre les notifications et les PCS

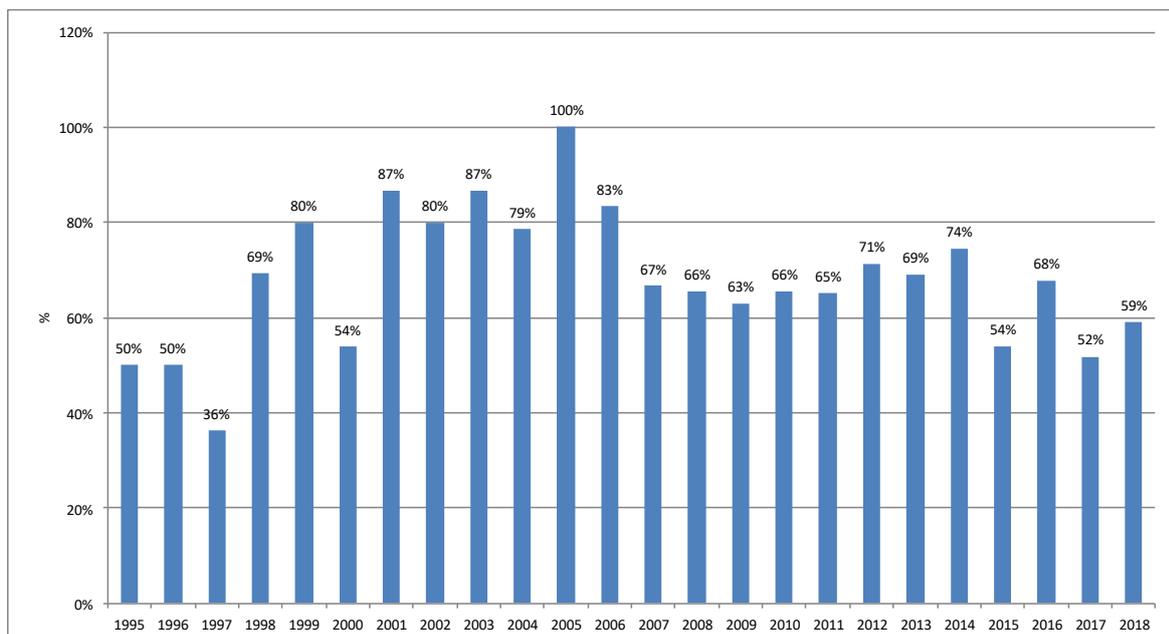
4.17. Le nombre de notifications présentées et le nombre de PCS soulevées ont généralement connu une tendance similaire de 1995 à 2018 (figures 33, 1 et 19).

Figure 33: Notifications et PCS nouvelles ou soulevées précédemment, 1995-2018



4.18. Dans l'ensemble, 68% des PCS soulevées depuis 1995 portent sur une mesure notifiée au Comité OTC. En 2018, 59% des nouvelles PCS soulevées concernaient des mesures notifiées (figure 34).

Figure 34: Nouvelles PCS examinées concernant des mesures notifiées, 1995-2018



5 DIFFÉRENDS CONCERNANT DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD OTC

5.1. Depuis 1995, il y a eu 54 différends à l'OMC dans lesquels la demande de consultations, première étape officielle pour engager un recours à l'OMC, mentionnait l'Accord OTC. Des faits nouveaux importants sont survenus en 2018, parmi lesquels:

- a. la distribution aux Membres du rapport de l'Organe d'appel sur la procédure de mise en conformité (deuxième recours du Mexique) concernant les mesures des États-Unis relatives à l'étiquetage des conserves de thon (DS381);
- b. la distribution aux Membres du rapport du Groupe spécial concernant certaines mesures de la Fédération de Russie affectant l'importation de matériels ferroviaires (DS499); et
- c. la distribution aux Membres du rapport du Groupe spécial concernant les mesures de l'Australie relatives à l'emballage neutre du tabac (DS435/DS441/DS458/DS467).

6 ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE MENÉES PAR LE SECRÉTARIAT

6.1. Comme les années précédentes, en 2018 le Secrétariat a continué à recevoir de nombreuses demandes d'activités d'assistance technique liées aux OTC et à mener ces activités pour répondre à la forte progression de la demande en matière d'assistance technique dans ce domaine au cours des dernières années. En 2018, le Secrétariat de l'OMC a organisé 44 activités de formation, un record. Ces activités portaient, exclusivement ou en partie, sur des questions liées aux obstacles techniques au commerce. Certaines ont été organisées en coopération avec d'autres organisations. Les activités comprenaient, par exemple, un cours avancé organisé à Genève, 5 ateliers régionaux et 15 ateliers nationaux. La demande et la fourniture d'activités nationales d'assistance technique liées aux OTC ont été beaucoup plus importantes qu'en 2016 (sept) et en 2017 (dix). Ces activités ont été conçues pour aider les participants à mieux comprendre l'Accord OTC, à discuter des difficultés liées à sa mise en œuvre et à en apprendre davantage sur les travaux du Comité OTC. En 2018, il y a eu une forte demande d'activités de formation sur la transparence dans le domaine des OTC en général, et sur ePing en particulier. Pour ce qui concerne l'avenir, et comme cela ressort de l'examen annuel de l'année précédente, la transparence dans le domaine des OTC continue à intéresser de plus en plus les Membres, et il existe une demande croissante d'assistance technique dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne ePing.

6.2. Par ailleurs, 16 modules sur les OTC ont été dispensés en 2018 dans le cadre du programme des différentes activités d'assistance technique de l'OMC plus générales, y compris des cours de politique commerciale régionaux ou organisés à Genève. Enfin, en 2018, trois cours de formation à distance axés spécifiquement sur l'Accord OTC ont été organisés.

ANNEXE

A. Notifications présentées, par Membre, 1995-2018¹

Membres	Notifications ordinaires présentées en 2018	Addenda et corrigenda présentés en 2018	Révisions présentées en 2018	Nombre total de notifications présentées en 2018	Nombre total de notifications présentées depuis 1995
Afghanistan	0	0	0	0	2
Afrique du Sud	8	8	1	17	369
Albanie	0	0	0	0	88
Allemagne	0	0	0	0	25
Angola	0	0	0	0	0
Antigua-et-Barbuda	0	0	0	0	0
Arabie saoudite, Royaume d'	59	2	0	61	1 112
Argentine	23	43	1	67	724
Arménie	3	0	0	3	92
Australie	4	0	0	4	222
Autriche	0	0	0	0	4
Bahreïn, Royaume de	43	1	0	44	563
Bangladesh	0	0	0	0	0
Barbade	0	0	0	0	10
Belgique	0	0	0	0	209
Belize	0	0	0	0	12
Bénin	0	0	0	0	2
Bolivie, État plurinational de	5	6	0	11	43
Botswana	24	0	0	24	103
Brésil	85	71	0	156	1 727
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	2
Bulgarie	0	0	0	0	0
Burkina Faso	0	0	0	0	0
Burundi	10	0	0	10	13
Cabo Verde	0	0	0	0	0
Cambodge	19	0	0	19	22
Cameroun	0	0	0	0	8
Canada	34	17	1	52	1 066
Chili	36	30	0	66	709
Chine	65	0	0	65	1 378
Chypre	0	0	0	0	1
Colombie	6	18	0	24	655
Congo	0	0	0	0	3
Corée, République de	61	2	1	64	966
Costa Rica	12	3	0	15	254
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0
Croatie	0	0	0	0	39
Cuba	0	0	0	0	20
Danemark	0	0	0	0	252
Djibouti	0	0	0	0	0
Dominique	0	0	0	0	15
Égypte	33	47	0	80	302
El Salvador	6	2	0	8	297
Émirats arabes unis	51	1	0	52	458
Équateur	5	60	6	71	1 049
Espagne	3	0	0	3	76
Estonie	2	0	0	2	15
Eswatini	0	0	0	0	1
États-Unis d'Amérique	109	154	13	276	3 468
Fédération de Russie	3	0	0	3	89
Fidji	0	0	0	0	1
Finlande	0	0	0	0	77
France	8	0	0	8	255
Gabon	0	0	0	0	2
Gambie	0	0	0	0	2
Géorgie	3	0	0	3	106

¹ Ce tableau n'inclut pas les notifications supplémentaires.

Membres	Notifications ordinaires présentées en 2018	Addenda et corrigenda présentés en 2018	Révisions présentées en 2018	Nombre total de notifications présentées en 2018	Nombre total de notifications présentées depuis 1995
Ghana	0	0	0	0	12
Grèce	0	0	0	0	0
Grenade	2	0	0	2	20
Guatemala	2	2	0	4	124
Guinée	0	0	0	0	1
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0
Guyana	1	0	0	1	21
Haïti	0	0	0	0	1
Honduras	2	8	0	10	113
Hong Kong, Chine	1	0	0	1	94
Hongrie	0	0	0	0	35
Îles Salomon	0	0	0	0	0
Inde	14	0	0	14	153
Indonésie	3	10	0	13	239
Irlande	0	0	0	0	5
Islande	0	0	0	0	2
Israël	35	28	5	68	1 259
Italie	2	0	0	2	34
Jamaïque	8	0	0	8	110
Japon	41	5	0	46	898
Jordanie	0	0	0	0	48
Kazakhstan	2	0	0	2	23
Kenya	172	1	0	173	787
Koweït, État du	49	3	0	52	460
Lesotho	0	0	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0	31
Libéria	3	0	0	3	3
Liechtenstein	0	0	0	0	0
Lituanie	4	1	0	5	39
Luxembourg	0	0	0	0	0
Macao, Chine	0	0	0	0	6
Macédoine du Nord, République de	0	0	0	0	8
Madagascar	0	0	0	0	0
Malaisie	6	1	0	7	255
Malawi	2	0	0	2	18
Maldives	0	0	0	0	0
Mali	0	0	0	0	2
Malte	0	0	0	0	0
Maroc	0	0	0	0	26
Maurice	1	0	0	1	9
Mauritanie	0	0	0	0	0
Mexique	60	93	0	153	1 133
Moldova, République de	16	2	0	18	51
Mongolie	0	0	0	0	7
Monténégro	0	0	0	0	0
Mozambique	3	0	0	3	14
Myanmar	0	0	0	0	2
Namibie	1	0	0	1	2
Népal	2	0	0	2	6
Nicaragua	2	3	0	5	192
Niger	0	0	0	0	0
Nigéria	4	0	0	4	8
Norvège	0	0	0	0	89
Nouvelle-Zélande	6	1	0	7	150
Oman	50	1	0	51	400
Ouganda	209	198	6	413	1 345
Pakistan	7	11	0	18	119
Panama	6	0	0	6	104
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	0	0	0	1
Paraguay	4	2	0	6	130
Pays-Bas	0	0	0	0	630
Pérou	11	6	0	17	133
Philippines	7	3	2	12	281

Membres	Notifications ordinaires présentées en 2018	Addenda et corrigenda présentés en 2018	Révisions présentées en 2018	Nombre total de notifications présentées en 2018	Nombre total de notifications présentées depuis 1995
Pologne	0	0	0	0	7
Portugal	0	0	0	0	1
Qatar	42	1	0	43	595
République centrafricaine	0	0	0	0	10
République démocratique du Congo	0	0	0	0	0
République démocratique populaire lao	0	0	0	0	1
République dominicaine	2	1	0	3	276
République kirghize	0	0	0	0	49
République slovaque	0	0	0	0	54
République tchèque	25	7	0	32	420
Roumanie	0	0	0	0	94
Royaume-Uni	4	0	0	4	54
Rwanda	137	0	0	137	220
Saint-Kitts-et-Nevis	0	0	0	0	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	0	0	0	13
Sainte-Lucie	1	0	0	1	56
Samoa	0	0	0	0	0
Sénégal	1	0	0	1	14
Seychelles	1	0	0	1	4
Sierra Leone	0	0	0	0	0
Singapour	7	3	0	10	72
Slovénie	3	0	0	3	115
Sri Lanka	3	0	0	3	53
Suède	1	0	0	1	231
Suisse	4	0	0	4	321
Suriname	0	0	0	0	1
Tadjikistan	1	0	0	1	6
Taipei chinois	33	46	4	83	530
Tanzanie	104	0	6	110	236
Tchad	0	0	0	0	0
Thaïlande	27	12	3	42	764
Togo	0	0	0	0	2
Tonga	0	0	0	0	0
Trinité-et-Tobago	3	0	0	3	133
Tunisie	1	0	0	1	28
Turquie	35	0	1	36	161
Ukraine	14	8	0	22	211
Union européenne	108	5	2	115	1 576
Uruguay	5	0	0	5	27
Vanuatu	0	0	0	0	0
Venezuela, République bolivarienne du	0	0	0	0	35
Viet Nam	23	0	0	23	152
Yémen	42	1	0	43	160
Zambie	0	0	0	0	88
Zimbabwe	0	0	0	0	1
Total	2 085	928	52	3 065	33 312

B. Recommandation du Comité sur l'utilisation cohérente des modes de présentation des notifications²

Le Comité des obstacles techniques au commerce fait la recommandation ci-après, qui vise à améliorer la cohérence des modes de présentation utilisés pour les notifications:

Type	Description
Nouvelle notification	Les Membres devraient utiliser une nouvelle notification ³ pour notifier le texte d'un projet de règlement technique ou de procédure d'évaluation de la conformité (ci-après dénommé la "mesure notifiée"). Si la mesure notifiée concerne une mesure déjà notifiée (c'est-à-dire si elle modifie ou complète une mesure adoptée ou qu'elle remplace une mesure retirée ou abrogée) ⁴ , la ou les cotes de la ou des notifications connexes devraient être indiquées dans la case 8 de la nouvelle notification.
Addendum ⁵	Les Membres devraient utiliser un addendum pour notifier des renseignements additionnels concernant une notification ou le texte d'une mesure notifiée, y compris si: le délai pour la présentation des observations a été modifié (par exemple prorogé ou rouvert); la mesure notifiée est adoptée, est publiée ou entre en vigueur, en particulier dans les cas où les dates pertinentes n'ont pas été indiquées dans la notification initiale ou qu'elles ont été modifiées. Les Membres sont encouragés à indiquer de quelle manière le texte final de la mesure peut être obtenu, y compris l'adresse du site Web pertinent; la mesure notifiée est retirée ou abrogée. Si elle est remplacée par une nouvelle mesure, la cote de la nouvelle notification correspondante devrait dans la mesure du possible être indiquée; la teneur ou la portée d'une mesure notifiée est partiellement amendée. Dans ce cas, les Membres devraient envisager l'ouverture d'une nouvelle période pour la présentation d'observations; des règles d'interprétation sont publiées; et d'autres renseignements additionnels pertinents et utiles directement liés à une notification ou à une mesure notifiée ont été rendus publics mais ne peuvent pas être considérés comme un corrigendum, une révision ou un supplément.
Corrigendum	Les Membres devraient utiliser un corrigendum pour corriger les erreurs administratives ou matérielles mineures (qui n'impliquent aucune modification du sens du contenu): dans une notification ou dans les addenda ou révisions ultérieurs correspondants; et dans le texte de la mesure notifiée.
Révision	Les Membres devraient utiliser une révision pour indiquer que la mesure notifiée a été substantiellement remaniée avant son adoption ou son entrée en vigueur. Une révision remplace la notification initiale. Une révision devrait habituellement entraîner l'ouverture d'une nouvelle période pour la présentation d'observations.
Supplément	Les Membres devraient utiliser un supplément pour indiquer qu'il existe une traduction non officielle des mesures notifiées. ⁶

² [G/TBT/35](#), 24 juin 2014.

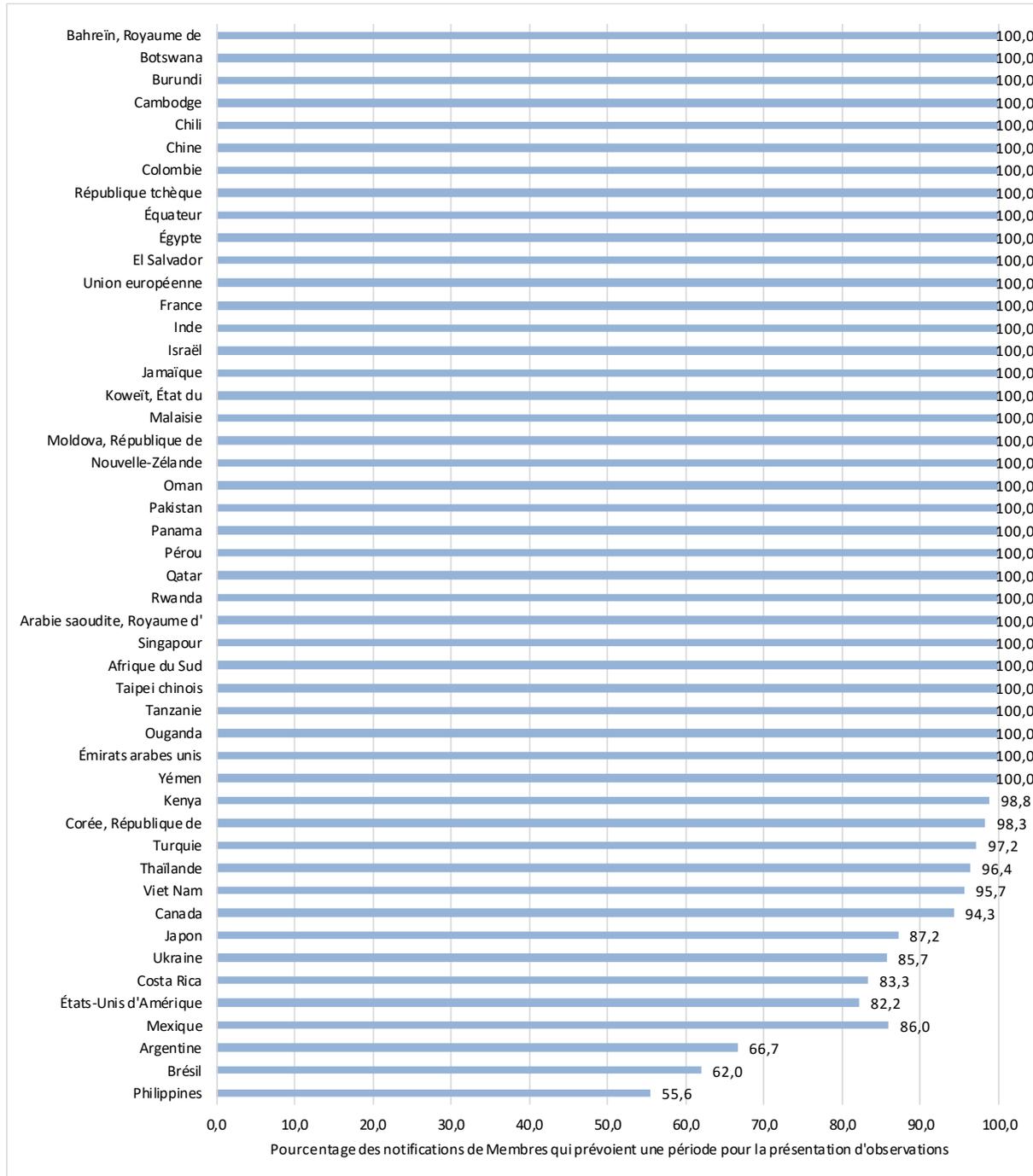
³ Par "notification", on entend tout document officiel de l'OMC faisant partie de la série de documents "[G/TBT/N/\[code pays à trois chiffres\]/#](#)".

⁴ Note: Le Secrétariat de l'OMC examine si une solution technologique quelconque permettrait aussi d'obtenir automatiquement, à partir des recherches effectuées dans les bases de données pertinentes de l'OMC (Système de gestion des renseignements OTC (TBT IMS) ou Portail intégré d'information commerciale (I-TIP), par exemple), les notifications connexes (pour suivre toutes les étapes de la mesure).

⁵ Note: L'option d'un nouveau modèle d'addendum, comportant une liste des cases à cocher, pourrait être ajoutée en annexe à la présente recommandation.

⁶ En 2007, le Comité OTC est convenu ([G/TBT/M/43](#), section II.C.3, 21 janvier 2008) que les Membres devraient utiliser les modes de présentation prévus pour les traductions non officielles qui figurent dans le document [G/TBT/1/Rev.11](#), annexe 5 – Traductions non officielles. On trouvera dans le document [G/TBT/GEN/66](#) des renseignements plus détaillés.

C. Pourcentage de notifications qui prévoient une période pour la présentation d'observations, par Membre, 2018⁷



⁷ Ce graphique inclut uniquement les Membres qui ont notifié au moins cinq nouvelles notifications ou révisions en 2018.

D. Résumé des PCS soulevées en 2018

Le tableau ci-après contient la liste des 184 préoccupations commerciales spécifiques soulevées au Comité OTC en 2018 (dont 77 PCS individuelles). La deuxième colonne indique l'intitulé de la préoccupation commerciale spécifique.

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
296	Chine – Dispositions régissant l'homologation des produits cosmétiques (ID 296)	14 novembre 2018	6	25	3
274	Inde – Nouvelles règles liées aux télécommunications (Département des télécommunications, n° 842-725/2005-VAS/vol. III (3 décembre 2009); n° 10-15/2009-AS-III/193 (18 mars 2010); et n° 10-15/2009-AS.III/vol. II/(Pt.)/(25-29) (28 juillet 2010); Département des télécommunications, n° 10-15/2009-AS.III/vol. II/(Pt.)/(30) (28 juillet 2010) et modèle de "contrat de sécurité et de continuité d'exploitation") (ID 274)	14 novembre 2018	4	25	3
294	Chine – Prescriptions applicables aux produits relatifs à la sécurité de l'information, y compris, entre autres, le Règlement de 1999 sur les produits de cryptage commercial de l'Office national de cryptographie commerciale (OSCCA) et sa révision en cours et le dispositif de protection à niveaux multiples (MLPS) (ID 294)	14 novembre 2018	6	24	3
332	Fédération de Russie – Projet de règlement technique sur la sécurité sanitaire des boissons alcooliques (publié le 24 octobre 2011) (ID 332)	14 novembre 2018	9	21	3
305	Corée – Règlement relatif à l'enregistrement et à l'évaluation des matières chimiques (ID 305)	14 novembre 2018	6	21	3
328	Indonésie – Lignes directrices techniques pour l'adoption et l'application des normes obligatoires indonésiennes en matière de sécurité des jouets (ID 328)	14 novembre 2018	5	21	3

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
345	Union européenne – Projet de règlement d'exécution modifiant le Règlement (CE) n° 607/2009 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil en ce qui concerne les appellations d'origine protégées et les indications géographiques protégées, les mentions traditionnelles, l'étiquetage et la présentation de certains produits du secteur vitivinicole (ID 345)	14 novembre 2018	7	19	3
367	Inde – Décret de 2012 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire) (ID 367)	14 novembre 2018	8	18	3
393	Union européenne – Proposition révisée de la DG Environnement du 19 février 2013 en matière de catégorisation de composants en tant que perturbateurs endocriniens (ID 393)	14 novembre 2018	20	17	3
418	Fédération de Russie – Sécurité des produits pour enfants et adolescents (ID 418)	14 novembre 2018	3	15	3
427	Thaïlande – Projet de notification concernant la réglementation des boissons alcooliques. Règles, procédures et conditions régissant l'étiquetage des boissons alcooliques (E.B.) (ID 427)	14 novembre 2018	11	14	3
428	Chine – Règlements sur la surveillance et l'administration des dispositifs médicaux (Ordonnance n° 650 du Conseil d'État) (ID 428)	14 novembre 2018	5	14	3
442	Royaume d'Arabie saoudite, Royaume de Bahreïn, État du Koweït, Oman, Qatar, Émirats arabes unis, Yémen – Projet de règlement technique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe énonçant les exigences régissant la distribution des boissons énergétiques (ID 442)	14 novembre 2018	3	13	3
448	Union européenne – Critères communs en matière d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information – Certification dans l'UE (critères communs) (448)	14 novembre 2018	1	13	3

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
456	Chine – Mesures administratives concernant l'étiquetage des cosmétiques (AMCL) (ID 456)	14 novembre 2018	8	12	3
457	Chine – Règlement sur la sécurité du matériel de traitement de l'information dans le secteur bancaire (ID 457)	14 novembre 2018	5	12	3
466	Chine – Droits d'enregistrement des médicaments et des dispositifs médicaux (ID 466)	14 novembre 2018	4	11	3
489	Chine – Réglementation des technologies de l'information et de la communication de la Commission de réglementation de l'assurance (CIRC) (ID 489)	14 novembre 2018	6	10	3
477	Chine – Mesures provisoires pour la gestion de la qualité du charbon commercial (ID 477)	14 novembre 2018	2	10	3
486	Inde – Décret de 2015 relatif aux produits en acier (Contrôle de la qualité) (ID 486)	14 novembre 2018	1	10	3
494	Inde – Projet de règlement de 2015 sur l'innocuité des aliments et les normes alimentaires (Normes pour les boissons alcooliques) (ID 494)	14 novembre 2018	11	9	3
502	Indonésie – Loi n° 33 de 2014 sur la garantie des produits halal (ID 502)	14 novembre 2018	6	9	3
493	Chine – Règlement relatif à l'enregistrement des préparations pour nourrissons et des préparations de suite (ID 493)	14 novembre 2018	5	9	3
497	Fédération de Russie – Règles relatives à la certification du ciment (ID 497)	14 novembre 2018	3	9	3
505	Égypte – Système d'enregistrement du fabricant (Décret n° 43/2016 et Décret n° 992/2015) (ID 505)	14 novembre 2018	12	8	3
510	Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi – normes de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sur les boissons alcooliques (ID 510)	14 novembre 2018	5	8	3
512	Union européenne – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (ID 512)	14 novembre 2018	4	8	3
509	Chine – Normes nationales relatives aux limites concernant les composés organiques volatils applicables aux meubles (ID 509)	14 novembre 2018	1	8	3

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
511	Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu – Projet de loi sur l'agriculture biologique (ID 511)	14 novembre 2018	1	8	3
516	Irlande – Projet de loi sur la santé publique (alcool) de 2015 (ID 516)	14 novembre 2018	7	7	3
514	Kazakhstan, Fédération de Russie, République kirghize – Modification n° 2 du Règlement technique de l'Union douanière sur la sécurité des jouets (TR CU 008/2011) (ID 514)	14 novembre 2018	4	7	3
519	Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi – Spécifications relatives aux boissons alcooliques (ID 519)	14 novembre 2018	3	7	3
520	Fédération de Russie - Dispositifs médicaux (ID 520)	14 novembre 2018	3	7	3
521	Fédération de Russie, Kazakhstan, République kirghize – Produits pharmaceutiques – Résolution n° 1314 du gouvernement de la Fédération de Russie sur la détermination de la conformité des fabricants de médicaments avec les prescriptions des bonnes pratiques de fabrication (non notifiée); projets de décisions du Conseil de l'Union économique eurasiatique (ID 521)	14 novembre 2018	3	7	3
526	Chine – Loi relative à la cybersécurité (ID 526)	14 novembre 2018	8	6	3
524	Union européenne – Production biologique et étiquetage – Maté (erva-mate) (ID 524)	14 novembre 2018	1	6	3
533	Chine –Administration du cyberspace de la Chine – Projet de mesures d'application de l'examen de cybersécurité des produits et services de réseaux (ID 533)	14 novembre 2018	6	5	3
534	Chine – Projet de loi révisé sur le cryptage de la République populaire de Chine par l'Office national de cryptographie commerciale (OSCCA) (ID 534)	14 novembre 2018	5	5	3
530	Italie – Prescriptions en matière d'étiquetage indiquant l'origine des céréales utilisées pour la préparation de pâtes sèches (ID 530)	14 novembre 2018	5	5	2

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
535	Union européenne – Règlement (CE) n° 1107/2009 – non-renouvellement de l'approbation de la substance active picoxystrobine (ID 535)	14 novembre 2018	4	5	3
539	Union européenne – Dioxyde de titane: Règlement (CE) n° 1272/2008 (relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage), annexe VI, partie 2 (ID 539)	14 novembre 2018	2	5	3
547	Chine – Prescriptions en matière de certification des produits alimentaires transformés (ID 547)	14 novembre 2018	9	4	3
549	Viet Nam – Décret établissant les conditions applicables à la fabrication, à l'assemblage et à l'importation de véhicules automobiles et aux services de garantie et d'entretien des véhicules automobiles (ID 549)	14 novembre 2018	7	4	3
544	Viet Nam – Mesures concernant la cybersécurité (ID 544)	14 novembre 2018	6	4	3
545	Chine – Catalogue des déchets solides dont l'importation en Chine est interdite (ID 545)	14 novembre 2018	6	4	3
546	Inde – Règles modifiées pour les importations de jouets (ID 546)	14 novembre 2018	6	4	3
553	Union européenne – Modifications apportées à la Directive 2009/28/CE relative à l'énergie produite à partir de sources renouvelables (ID 553)	14 novembre 2018	10	3	3
555	Union européenne – Application du Règlement n° 1169/2011 et du Règlement (CE) n° 1924/2006 concernant l'étiquetage des denrées alimentaires, sans interdiction ni examen de l'usage des étiquettes "sans huile de palme" (ID 555)	14 novembre 2018	8	3	3
556	Thaïlande – Nouvelles prescriptions en matière de certification au titre de la Notification du Ministère thaïlandais des finances relative à l'importation de spiritueux dans le Royaume de Thaïlande (2560 É.B.) (ID 556)	14 novembre 2018	8	3	3

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
551	Chine – Norme environnementale relative au contrôle des déchets solides importés en tant que matières premières (ID 551)	14 novembre 2018	5	3	3
552	Israël – Addendum au Règlement relatif au secteur pharmaceutique (Cosmétiques 5778 2018) (ID 552)	14 novembre 2018	4	3	3
532	Viet Nam – Boissons alcooliques (ID 532)	14 novembre 2018	1	3	2
557	Brésil – Projet de décision technique n° 51 du 7 avril 2017 sur l'étiquetage des boissons et des dérivés du vin et du raisin (ID 557)	14 novembre 2018	1	2	2
558	Inde - Essai et certification des télégraphes (Règles de l'Inde (modificatives) sur la télégraphie, 2017) (ID 558)	14 novembre 2018	1	2	2
559	États-Unis – Certification TSA des appareils de contrôle de sécurité (ID 559)	14 novembre 2018	1	2	2
565	Union européenne – Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et des procédures concernant le respect et l'application effective de la législation d'harmonisation de l'Union relative aux produits et modifiant les règlements pertinents (ID 565)	14 novembre 2018	2	1	1
566	Chili – Document de consultation publique concernant le projet de loi établissant des normes pour l'élaboration, la désignation et l'étiquetage des produits laitiers ou dérivés du lait (ID 566)	14 novembre 2018	2	1	1
569	République dominicaine – Réglementation relative aux produits cosmétiques et d'hygiène (ID 569)	14 novembre 2018	2	1	1
572	Royaume de Bahreïn, État du Koweït, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Oman, Émirats arabes unis, Yémen – Règlement technique du Conseil de coopération du Golfe relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (ID 572)	14 novembre 2018	2	1	1

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
567	Fédération de Russie – Loi fédérale n° 487-FZ prévoyant un cadre pour l'utilisation globale d'un étiquetage spécial et la traçabilité des marchandises, et Décision n° 792-r spécifiant les marchandises auxquelles l'étiquetage s'applique et les dates d'introduction de l'étiquetage obligatoire (ID 567)	14 novembre 2018	1	1	1
568	Brésil – Règlement technique n° 14 du 8 février 2018, qui établit les normes officielles supplémentaires concernant l'identité et la qualité pour le vin et les dérivés du raisin et du vin, ainsi que les prescriptions applicables et Règlement technique n° 48 du 31 août 2018, porté au Journal officiel le 10 septembre 2018 (ID 568)	14 novembre 2018	1	1	1
570	Chili – Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à la notification des substances chimiques et de leurs mélanges (ID 570)	14 novembre 2018	1	1	1
571	Égypte – Exigences halal pour les parties et abats de volailles (ID 571)	14 novembre 2018	1	1	1
133	Inde – Pneumatiques et chambres à air pour véhicules automobiles (ID 133)	20 juin 2018	4	36	2
550	UE – Mise en place et fonctionnement d'un système de traçabilité des produits du tabac (ID 550)	20 juin 2018	3	3	2
562	Colombie – Règlement technique relatif aux piles au zinc carbone et aux piles alcalines qui sont importées ou fabriquées en Colombie (ID 562)	20 juin 2018	2	1	1
560	États-Unis – Programme d'économie d'énergie. Normes d'économie d'énergie pour les compresseurs (ID 560)	20 juin 2018	1	1	1
561	Indonésie – Règlement du Président de la NADFC RI n° 14 de 2016 établissant les normes d'innocuité et de qualité applicables aux boissons alcooliques (ID 561)	20 juin 2018	1	1	1
563	Équateur – RTE INEN 088 (1R) portant sur les agents de surface (ID 563)	20 juin 2018	1	1	1

Symbole	Intitulé	Date à laquelle la PCS a été soulevée la dernière fois	Nombre de Membres qui ont soulevé la PCS	Fréquence à laquelle la PCS a été soulevée (1995-2018)	Nombre de fois où la PCS a été soulevée (2018)
564	Indonésie – Norme nationale indonésienne SNI 2973:2011 et prescriptions en matière de certification pour l'importation de biscuits, telles que notifiées le 20 avril 2016 au titre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC (ID 564)	20 juin 2018	1	1	1
470	Brésil – Projet d'arrêté n° 374 du 27 novembre 2014 (Portaria SDA/MAPA 374/2014). Établit des prescriptions en matière de qualité pour le vin et les dérivés du raisin et du vin (ID 470)	21 mars 2018	2	9	1
478	Brésil – Certification des jouets; Arrêtés n° 89, n° 310 et projet de règle administrative n° 321 (ID 478)	21 mars 2018	3	8	1
518	Corée – Modification des notifications relatives aux messages d'avertissement concernant la consommation de tabac et d'alcool (ID 518)	21 mars 2018	8	5	1
527	Chine – Règles administratives provisoires relatives à la consommation de carburant moyenne des entreprises et aux crédits octroyés pour les véhicules à énergies nouvelles et le Règlement administratif régissant l'agrément des constructeurs de véhicules à énergies nouvelles et des produits (ID 527)	21 mars 2018	3	4	1
525	Union européenne – Directive concernant les équipements radioélectriques (ID 525)	21 mars 2018	2	4	1
548	Équateur – Appareils ménagers de production de froid (RTE INEN 009) (ID 548)	21 mars 2018	1	2	1
554	Union européenne – Lois, règlements, procédures et lignes directrices sur l'autorisation de mise sur le marché de médicaments (ID 554)	21 mars 2018	1	1	1
Total					184

E. Aperçu des nouvelles PCS soulevées en 2018

Le tableau ci-après fournit des détails supplémentaires sur les nouvelles préoccupations commerciales spécifiques soulevées en 2018.

Membre visé par la PCS	Intitulé de la PCS	Objectif déclaré	Produits visés	Membre(s) soulevant la PCS
Brésil	Brésil – Projet de décision technique n° 51 du 7 avril 2017 sur l'étiquetage des boissons et des dérivés du vin et du raisin (ID 557)	Information des consommateurs, étiquetage, protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Boissons, dérivés du vin et du raisin	UE
Brésil	Brésil – Règlement technique n° 14 du 8 février 2018, qui établit les normes officielles supplémentaires concernant l'identité et la qualité pour le vin et les dérivés du raisin et du vin, ainsi que les prescriptions applicables et Règlement technique n° 48 du 31 août 2018, porté au Journal officiel le 10 septembre 2018 (ID 568)	Prescriptions en matière de qualité, prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs	Vins (SH 2204); Jus de raisin, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (SH 200960); Vinaigres comestibles (SH 220900)	UE
Chili	Chili – Document de consultation publique concernant le projet de loi établissant des normes pour l'élaboration, la désignation et l'étiquetage des produits laitiers ou dérivés du lait (ID 566)	Protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Lait et fromage	États-Unis UE
Chili	Chili – Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à la notification des substances chimiques et de leurs mélanges (ID 570)	Protection de la santé ou de la sécurité des personnes, protection de l'environnement	Substances chimiques et leurs mélanges	Mexique
Chine	Chine – Norme environnementale relative au contrôle des déchets solides importés en tant que matières premières (ID 551)	Protection de l'environnement	Déchets solides importés en tant que matières premières	Australie Canada États-Unis Japon UE
Colombie	Colombie – Règlement technique relatif aux piles au zinc carbone et aux piles alcalines qui sont importées ou fabriquées en Colombie (ID 562)	Protection de l'environnement, prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs	Piles au zinc carbone et piles alcalines (Sous-positions 8506.10.11.00, 8506.10.19.00, 8506.10.91.10, 8506.10.91.90 et 8506.10.99.00 du SH)	États-Unis Mexique
Égypte	Égypte – Exigences halal pour les parties et abats de volailles (ID 571)	Information des consommateurs, étiquetage, prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs	Parties et abats de volailles	États-Unis

Membre visé par la PCS	Intitulé de la PCS	Objectif déclaré	Produits visés	Membre(s) soulevant la PCS
Équateur	Équateur – RTE INEN 088 (1R) portant sur les agents de surface (ID 563)	Prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs, protection de l'environnement	Agents de surface	Mexique
États-Unis d'Amérique	États-Unis – Programme d'économie d'énergie. Normes d'économie d'énergie pour les compresseurs (ID 560)	Protection de l'environnement	Compresseurs	Chine
États-Unis d'Amérique	États-Unis – Certification TSA des appareils de contrôle de sécurité (ID 559)	Non spécifié	Appareils de contrôle de sécurité	Chine
Fédération de Russie	Fédération de Russie – Loi fédérale n° 487-FZ prévoyant un cadre pour l'utilisation globale d'un étiquetage spécial et la traçabilité des marchandises, et Décision n° 792-r spécifiant les marchandises auxquelles l'étiquetage s'applique et les dates d'introduction de l'étiquetage obligatoire (ID 567)	Prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs	Tabac, parfums, pneumatiques, vêtements, chaussures, appareils photographiques et produits pharmaceutiques	UE
Inde	Inde – Essai et certification des télégraphes (Règles de l'Inde (modificatives) sur la télégraphie, 2017) (ID 558)	Impératifs de la sécurité nationale, protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Équipement de télécommunication – SH 8517	États-Unis
Indonésie	Indonésie – Norme nationale indonésienne SNI 2973:2011 et prescriptions en matière de certification pour l'importation de biscuits, telles que notifiées le 20 avril 2016 au titre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC (ID 564)	Protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Biscuits	Suisse
Indonésie	Indonésie – Règlement du Président de la NADFC RI n° 14 de 2016 établissant les normes d'innocuité et de qualité applicables aux boissons alcooliques (ID 561)	Information des consommateurs, étiquetage, protection de la santé ou de la sécurité des personnes, autres	Boissons alcooliques	Mexique
Israël	Israël – Addendum au Règlement relatif au secteur pharmaceutique (Cosmétiques 5778 2018) (ID 552)	Protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Cosmétiques	Corée États-Unis Suisse UE
République dominicaine	République dominicaine – Réglementation relative aux produits cosmétiques et d'hygiène (ID 569)	Prescriptions en matière de qualité, protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Produits cosmétiques et d'hygiène	États-Unis Mexique

Membre visé par la PCS	Intitulé de la PCS	Objectif déclaré	Produits visés	Membre(s) soulevant la PCS
Royaume de Bahreïn, État du Koweït, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Oman, Émirats arabes unis, Yémen	Royaume de Bahreïn, État du Koweït, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Oman, Émirats arabes unis, Yémen – Règlement technique du Conseil de coopération du Golfe relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (ID 572)	Non spécifié	Équipements électriques et électroniques	UE États-Unis
Thaïlande	Thaïlande – Nouvelles prescriptions en matière de certification au titre de la Notification du Ministère thaïlandais des finances relative à l'importation de spiritueux dans le Royaume de Thaïlande (2560 É.B.) (ID 556)	Protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Spiritueux	Australie Canada Chile États-Unis Japon Mexique Nouvelle-Zélande UE
Union européenne	Union européenne – Modifications apportées à la Directive 2009/28/CE relative à l'énergie produite à partir de sources renouvelables (ID 553)	Protection de l'environnement	Huile de palme	Argentine Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Indonésie Malaisie Nigéria Thaïlande
Union européenne	Union européenne – Application du Règlement n° 1169/2011 et du Règlement (CE) n° 1924/2006 concernant l'étiquetage des denrées alimentaires, sans interdiction ni examen de l'usage des étiquettes "sans huile de palme" (ID 555)	Information des consommateurs, étiquetage	Denrées alimentaires contenant de l'huile de palme	Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Indonésie Malaisie Thaïlande
Union européenne	Union européenne – Lois, règlements, procédures et lignes directrices sur l'autorisation de mise sur le marché de médicaments (ID 554)	Non spécifié	Médicaments	Inde
Union européenne	Union européenne – Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et des procédures concernant le respect et l'application effective de la législation d'harmonisation de l'Union relative aux produits et modifiant les règlements pertinents (ID 565)	Protection de la santé ou de la sécurité des personnes	Produits couverts par la législation d'harmonisation de l'Union, spécifiés dans l'annexe du règlement proposé	Canada Chine

F. Communications concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord au titre de l'article 15.2

L'article 15.2 de l'Accord OTC dispose que:

"Dans les moindres délais après la date à laquelle l'Accord sur l'OMC entrera en vigueur pour lui, chaque Membre informera le Comité des mesures qui sont en vigueur ou qu'il aura prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration du présent accord. Il notifiera aussi au Comité toute modification ultérieure de ces mesures."

Le tableau ci-après contient une liste des Membres ayant présenté une communication concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord au titre de l'article 15.2 depuis 1995. À ce jour, 142 Membres ont présenté au moins une communication.

Membres	Document	Date
Afghanistan	G/TBT/2/Add.126	11 juin 2018
Afrique du Sud	G/TBT/2/Add.60	14 juillet 2000
	G/TBT/2/Add.60/Rev.1	14 mars 2012
	G/TBT/2/Add.60/Rev.2	14 avril 2016
Albanie	G/TBT/2/Add.99	15 mai 2008
Antigua-et-Barbuda	G/TBT/2/Add.66	7 mars 2002
Arabie saoudite, Royaume d'	G/TBT/2/Add.89	19 mai 2006
Argentine	G/TBT/2/Add.21	4 septembre 1996
	G/TBT/2/Add.21/Suppl.1	11 février 1999
	G/TBT/2/Add.21/Suppl.2	20 avril 1999
	G/TBT/2/Add.21/Suppl.3	29 août 2003
Arménie	G/TBT/2/Add.75	6 août 2003
	G/TBT/2/Add.75/Rev.1	10 août 2004
Australie	G/TBT/2/Add.8	31 mai 1996
	G/TBT/2/Add.8/Rev.1	29 mai 2001
	G/TBT/2/Add.8/Rev.1/Suppl.1	21 juin 2001
Bahreïn, Royaume de	G/TBT/2/Add.19	2 août 1996
Bangladesh	G/TBT/2/Add.88	19 mai 2006
Barbade	G/TBT/2/Add.48	24 septembre 1998
Belize	G/TBT/2/Add.104	20 août 2010
Bolivia, État plurinational de	G/TBT/2/Add.43	20 janvier 1998
	G/TBT/2/Add.43/Suppl.1	18 septembre 1998
Botswana	G/TBT/2/Add.97	30 octobre 2007
Bésil	G/TBT/2/Add.26	29 octobre 1996
	G/TBT/2/Add.26/Rev.1	28 octobre 2002
	G/TBT/2/Add.26/Rev.1/Suppl.1	18 décembre 2002
	G/TBT/2/Add.26/Rev.2	26 juin 2003
	G/TBT/2/Add.26/Rev.2/Suppl.1	7 juillet 2003
	G/TBT/2/Add.26/Rev.2/Suppl.2	6 novembre 2006
Brunéi Darussalam	G/TBT/2/Add.119	24 octobre 2016
Bulgarie	G/TBT/2/Add.32	23 mai 1997
	G/TBT/2/Add.32/Rev.1	12 octobre 2000
	G/TBT/2/Add.32/Rev.2	16 juillet 2003
	G/TBT/2/Add.32/Rev.3	15 décembre 2006
Burundi	G/TBT/2/Add.18	25 juillet 2016
Cambodge	G/TBT/2/Add.103	12 juillet 2010
Canada	G/TBT/2/Add.6	4 juin 1996
	G/TBT/2/Add.6/Rev.1	9 septembre 2002
	G/TBT/2/Add.6/Rev.2	4 juillet 2007
	G/TBT/2/Add.6/Rev.3	17 juin 2014
Chili	G/TBT/2/Add.16	22 juillet 1996
	G/TBT/2/Add.16/Suppl.1	19 avril 1999
	G/TBT/2/Add.16/Suppl.2	24 novembre 2003
	G/TBT/2/Add.16/Rev.1	16 mars 2006
Chine	G/TBT/2/Add.65	29 janvier 2002
Chypre	G/TBT/2/Add.46	27 février 1998

Membres	Document	Date
Colombie	G/TBT/2/Add.18	29 août 1996
	G/TBT/2/Add.18/Rev.1	5 juillet 2005
	G/TBT/2/Add.18/Rev.2	10 mai 2007
	G/TBT/2/Add.18/Rev.2/Suppl.1	13 mars 2008
	G/TBT/2/Add.18/Rev.2/Suppl.2	18 septembre 2008
	G/TBT/2/Add.18/Rev.3	30 octobre 2009
	G/TBT/2/Add.18/Rev.1/Suppl.1	9 janvier 2012
	G/TBT/2/Add.18/Rev.1/Suppl.2	12 octobre 2015
Corée, République de	G/TBT/2/Add.28	12 novembre 1996
Costa Rica	G/TBT/2/Add.51	12 avril 1999
	G/TBT/2/Add.51/Suppl.1	10 mars 2003
Croatie	G/TBT/2/Add.73	24 janvier 2003
	G/TBT/2/Add.73/Rev.1	10 mai 2011
Cuba	G/TBT/2/Add.13/Rev.1	14 mars 2011
Dominique	G/TBT/2/Add.62	28 février 2001
Égypte	G/TBT/2/Add.34/Rev.1	8 octobre 2009
	G/TBT/2/34/Rev.2	22 octobre 2018
El Salvador	G/TBT/2/Add.78	22 mars 2004
	G/TBT/2/Add.78/Suppl.1	8 décembre 2008
Émirats arabes unis	G/TBT/2/Add.96	11 septembre 2007
Équateur	G/TBT/2/Add.101	22 juin 2009
Estonie	G/TBT/2/Add.58	16 mars 2000
	G/TBT/2/Add.58/Rev.1	1 ^{er} mars 2001
	G/TBT/2/Add.58/Rev.2	10 décembre 2001
États-Unis d'Amérique	G/TBT/2/Add.2	19 février 1996
Fédération de Russie	G/TBT/2/Add.109	11 octobre 2012
Fidji	G/TBT/2/Add.90	12 septembre 2006
Gabon	G/TBT/2/Add.121	5 avril 2017
Géorgie	G/TBT/2/Add.81	15 octobre 2004
	G/TBT/2/Add.81/Rev.1	28 septembre 2011
	G/TBT/2/Add.81/Rev.2	8 octobre 2012
Ghana	G/TBT/2/Add.76	29 octobre 2003
	G/TBT/2/Add.76/Rev.1	2 juin 2008
Grenade	G/TBT/2/Add.67	12 mars 2002
Guatemala	G/TBT/2/Add.102	24 février 2010
Guinée-Bissau	G/TBT/2/Add.92	24 novembre 2006
Honduras	G/TBT/2/Add.50	22 octobre 1998
Hong Kong, Chine	G/TBT/2/Add.1	29 janvier 1996
Hongrie	G/TBT/2/Add.41	21 octobre 1997
Inde	G/TBT/2/Add.56	22 octobre 1999
Indonésie	G/TBT/2/Add.3	22 mars 1996
	G/TBT/2/Add.3/Rev.1	18 mai 2004
	G/TBT/2/Add.3/Rev.2	15 mai 2008
	G/TBT/2/Add.3/Rev.3	12 novembre 2009
	G/TBT/2/Add.3/Rev.4	20 août 2010
Islande	G/TBT/2/Add.3/Rev.5	1 ^{er} mars 2017
	G/TBT/2/Add.55	1 ^{er} juin 1999
Israël	G/TBT/2/Add.55/Suppl.1	11 juillet 2000
	G/TBT/2/Add.72	23 janvier 2003
	G/TBT/2/Add.72/Suppl.1	18 janvier 2008
Jamaïque	G/TBT/2/Add.72/Suppl.2	3 décembre 2010
	G/TBT/2/Add.57	22 juillet 1999
Japon	G/TBT/2/Add.10	11 juin 1996
	G/TBT/2/Add.10/Rev.1	31 octobre 2016
Jordanie	G/TBT/2/Add.61	18 octobre 2000
Kazakhstan	G/TBT/2/Add.116	4 mars 2016
Kenya	G/TBT/2/Add.86	28 avril 2005
	G/TBT/2/Add.86/Suppl.1	2 juin 2005
	G/TBT/2/Add.86/Rev.1	16 février 2015
Koweït, État du	G/TBT/2/Add.105	6 avril 2011
Lettonie	G/TBT/2/Add.52	13 avril 1999
Libéria	G/TBT/2/Add.125	6 septembre 2017
	G/TBT/2/Add.125/Rev.1	25 septembre 2017
Liechtenstein	G/TBT/2/Add.36	6 août 1997
Lituanie	G/TBT/2/Add.64	4 octobre 2001
Macao, Chine	G/TBT/2/Add.30	23 décembre 1996
Macédoine du Nord, République de	G/TBT/2/Add.84	22 février 2005
Madagascar	G/TBT/2/Add.80	3 août 2004

Membres	Document	Date
Malaisie	G/TBT/2/Add.9	12 juin 1996
	G/TBT/2/Add.9/Rev.1	29 octobre 2004
	G/TBT/2/Add.9/Rev.2	8 juillet 2010
	G/TBT/2/Add.9/Rev.3	5 juin 2012
Malawi	G/TBT/2/Add.93	2 août 2007
Mali	G/TBT/2/Add.113	15 avril 2014
Maroc	G/TBT/2/Add.39	6 août 1997
Maurice	G/TBT/2/Add.40	17 septembre 1997
Mexique	G/TBT/2/Add.14	19 juillet 1996
	G/TBT/2/Add.14/Suppl.1	28 octobre 2008
Moldova, République de	G/TBT/2/Add.68	15 mars 2002
	G/TBT/2/Add.68/Suppl.1	10 octobre 2006
Mongolie	G/TBT/2/Add.44	29 janvier 1998
	G/TBT/2/Add.44/Rev.1	21 décembre 2007
Monténégro	G/TBT/2/Add.110	18 mars 2013
Mozambique	G/TBT/2/Add.107	22 juillet 2011
Namibie	G/TBT/2/Add.42	9 décembre 1997
	G/TBT/2/Add.108	16 mars 2012
Népal	G/TBT/2/Add.122	1 ^{er} juin 2017
Nicaragua	G/TBT/2/Add.82	25 octobre 2004
Niger	G/TBT/2/Add.95	10 septembre 2007
Nigéria	G/TBT/2/Add.20	2 août 1996
	G/TBT/2/Add.25	29 octobre 1996
Norvège	G/TBT/2/Add.15	15 juillet 1996
	G/TBT/2/Add.15/Rev.1	26 juin 1997
Nouvelle-Zélande	G/TBT/2/Add.24	11 octobre 1996
Oman	G/TBT/2/Add.63	12 avril 2001
Ouganda	G/TBT/2/Add.23	8 octobre 1996
	G/TBT/2/Add.23/Suppl.1	12 avril 2006
Pakistan	G/TBT/2/Add.45	12 février 1998
Panama	G/TBT/2/Add.53	7 mai 1999
Papouasie-Nouvelle-Guinée	G/TBT/2/Add.77	5 mars 2004
	G/TBT/2/Add.77/Rev.1	27 octobre 2006
Paraguay	G/TBT/2/Add.91	29 septembre 2006
	G/TBT/2/Add.91/Rev.1	1 ^{er} juillet 2008
	G/TBT/2/Add.91/Rev.2	1 ^{er} avril 2010
Pérou	G/TBT/2/Add.29	23 décembre 1996
	G/TBT/2/Add.29/Suppl.1	14 septembre 2007
	G/TBT/2/Add.29/Rev.1	1 ^{er} octobre 2007
	G/TBT/2/Add.29/Rev.2	3 décembre 2008
Philippines	G/TBT/2/Add.11	11 juin 1996
	G/TBT/2/Add.11/Rev.1	6 novembre 2017
Pologne	G/TBT/2/Add.31	18 février 1997
	G/TBT/2/Add.31/Rev.1	24 mars 1997
Qatar	G/TBT/2/Add.87	27 février 2006
République démocratique du Congo	G/TBT/2/Add.79	15 juillet 2004
République démocratique populaire lao	G/TBT/2/Add.111	20 novembre 2013
République dominicaine	G/TBT/2/Add.74	30 juin 2003
République kirghize	G/TBT/2/Add.59	16 mars 2000
République slovaque	G/TBT/2/Add.4	26 mars 1996
République tchèque	G/TBT/2	8 novembre 1995
	G/TBT/2/Suppl.1	21 juin 2001
Roumanie	G/TBT/2/Add.17	2 août 1996
Rwanda	G/TBT/2/Add.85	24 février 2005
	G/TBT/2/Add.85/Rev.1	7 janvier 2015
Saint-Kitts-et-Nevis	G/TBT/2/Add.123	30 juin 2017
Saint-Vincent-et-les Grenadines	G/TBT/2/Add.71	10 décembre 2002
Sainte-Lucie	G/TBT/2/Add.37	6 août 1997
Samoa	G/TBT/2/Add.124	14 juillet 2017
Sénégal	G/TBT/2/Add.115	9 octobre 2015
Seychelles	G/TBT/2/Add.114	25 septembre 2015
Sierra Leone	G/TBT/2/Add.83	16 décembre 2004
Singapour	G/TBT/2/Add.25/Rev.1	27 août 2007
Slovénie	G/TBT/2/Add.5	28 mars 1996
	G/TBT/2/Add.5/Suppl.1	18 août 1999
Sri Lanka	G/TBT/2/Add.5/Suppl.2	1 ^{er} novembre 2001
	G/TBT/2/Add.27	8 novembre 1996
	G/TBT/2/Add.27/Rev.1	1 ^{er} avril 2015

Membres	Document	Date
Suisse	G/TBT/2/Add.7	14 juin 1996
	G/TBT/2/Add.7/Rev.1	14 février 2008
	G/TBT/2/Add.7/Rev.2	16 mai 2014
Swaziland	G/TBT/2/Add.35	22 juillet 1997
Tadjikistan	G/TBT/2/Add.112	17 mars 2014
Taipei chinois	G/TBT/2/Add.69	11 juillet 2002
	G/TBT/2/Add.69/Rev.1	20 juin 2018
Tanzanie	G/TBT/2/Add.94	31 août 2007
	G/TBT/2/Add.94/Rev.1	28 octobre 2010
Thaïlande	G/TBT/2/Add.38	6 août 1997
	G/TBT/2/Add.84/Rev.1	9 novembre 2012
Trinité-et-Tobago	G/TBT/2/Add.47	13 juillet 1998
	G/TBT/2/Add.47/Rev.1	19 octobre 2015
Tunisie	G/TBT/2/Add.22	26 novembre 1996
Turquie	G/TBT/2/Add.33	18 juin 1997
	G/TBT/2/Add.33/Rev.1	9 novembre 2011
Ukraine	G/TBT/2/Add.100	30 mai 2008
	G/TBT/2/Add.100/Rev.1	10 mai 2011
	G/TBT/2/Add.100/Rev.2	20 avril 2012
	G/TBT/2/Add.100/Rev.3	8 avril 2013
	G/TBT/2/Add.100/Rev.4	3 avril 2014
	G/TBT/2/Add.100/Rev.5	10 avril 2015
	G/TBT/2/Add.100/Rev.6	8 avril 2016
	G/TBT/2/Add.100/Rev.7	17 février 2017
Union européenne	G/TBT/2/Add.100/Rev.8	1 mars 2018
	G/TBT/2/Add.12	27 juin 1996
	G/TBT/2/Add.12/Suppl.1	4 mars 1997
	G/TBT/2/Add.12/Rev.1	1 ^{er} juillet 1998
	G/TBT/2/Add.12/Rev.2	5 novembre 1999
	G/TBT/2/Add.12/Rev.3	18 octobre 2005
	G/TBT/2/Add.12/Rev.3/Suppl.1	22 novembre 2006
	G/TBT/2/Add.54	26 mai 1999
Uruguay	G/TBT/2/Add.54	26 mai 1999
Vanuatu	G/TBT/2/Add.117	22 juillet 2016
Venezuela, République bolivarienne du	G/TBT/2/Add.70	10 septembre 2002
Viet Nam	G/TBT/2/Add.98	6 novembre 2007
	G/TBT/2/Add.98/Rev.1	20 février 2009
	G/TBT/2/Add.98/Rev.2	12 septembre 2012
Yémen	G/TBT/2/Add.120	25 novembre 2016
Zambie	G/TBT/2/Add.106	28 juin 2011
Zimbabwe	G/TBT/2/Add.49	28 septembre 1998